



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 mars 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 153 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission de l'Organisation  
des Nations Unies pour la stabilisation en République  
démocratique du Congo**

## **Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération au niveau régional . . . . .	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	18
II. Ressources financières . . . . .	47
A. Vue d'ensemble . . . . .	47
B. Contributions non budgétisées . . . . .	48
C. Gains d'efficience . . . . .	48
D. Taux de vacance . . . . .	48
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	50
F. Formation . . . . .	51
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	51

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 avril 2020).



H.	Services de détection des mines et de déminage .....	53
I.	Autres activités relatives aux programmes .....	53
J.	Projets à effet rapide .....	54
III.	Analyse des variations .....	55
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	61
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 73/315 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	61
A.	Assemblée générale .....	61
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	69
Annexes		
I.	Définitions .....	75
II.	Organigrammes .....	77
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus .....	82
Carte	.....	87

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), dont le montant s'élève à 1 087 769 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement d'un maximum de 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 13 640 militaires, 591 membres de la police des Nations Unies, 1 410 membres d'unités de police constituées, 726 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 780 membres du personnel recruté sur le plan national, 347 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Protection des civils ; Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo ; Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	560 957,6	509 091,1	526 707,1	17 616,0	3,5
Personnel civil	294 984,5	219 331,2	259 695,1	40 363,9	18,4
Dépenses opérationnelles	338 615,1	283 830,5	301 367,4	17 536,9	6,2
<b>Montant brut</b>	<b>1 194 557,2</b>	<b>1 012 252,8</b>	<b>1 087 769,6</b>	<b>75 516,8</b>	<b>7,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	31 058,5	22 651,2	26 531,2	3 880,0	17,1
<b>Montant net</b>	<b>1 163 498,7</b>	<b>989 601,6</b>	<b>1 061 238,4</b>	<b>71 636,8</b>	<b>7,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 194 557,2</b>	<b>1 012 252,8</b>	<b>1 087 769,6</b>	<b>75 516,8</b>	<b>7,5</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	93	69	–	25	–	187
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	93	69	–	25	–	187
<b>Composantes</b>										
Protection des civils (anciennement Action politique)										
Effectif approuvé 2019/20	660	16 215	–	–	72	245	–	36	–	17 228
Effectif proposé 2020/21	660	13 640	–	–	72	245	–	37	–	14 654
Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo (anciennement Protection des civils et droits de l'homme)										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	391	1 050	77	155	59	16	90	1 838
Effectif proposé 2020/21	–	–	591	1 410	77	155	61	16	90	2 400
Appui										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	478	1 256	–	269	–	2 003
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	478	1 256	–	269	–	2 003
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2019/20	660	16 215	391	1 050	720	1 725	59	346	90	21 256
Effectif proposé 2020/21	660	13 640	591	1 410	720	1 725	61	347	90	19 244
<b>Variation nette</b>	–	<b>(2 575)</b>	<b>200</b>	<b>360</b>	–	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>(2 012)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution 1925 (2010). La dernière prorogation en date, jusqu'au 20 décembre 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2502 (2019).

2. La MONUSCO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Protection des civils ; Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo ; Appui), dont chacune découle du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2019/20 est analysée pour chaque composante.

5. Afin d'assurer un dialogue politique durable avec le Gouvernement, la Mission conservera son quartier général à Kinshasa, où se trouveront ses hauts responsables. La Mission gardera six bureaux locaux dans des zones clefs de l'est de la République démocratique du Congo, qui est le théâtre de conflits armés de forte intensité, et de la région du Kasai, où l'on a enregistré une diminution sensible des violences intercommunautaires et où la MONUSCO usera de ses bons offices auprès des responsables provinciaux et locaux afin de faire fond sur les progrès accomplis, empêcher toute résurgence du conflit et soutenir les efforts de consolidation de la paix, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec ses principaux partenaires externes. Ces bureaux locaux se trouvent à Bunia, à Beni, à Goma, à Bukavu, à Kalemie et à Kananga. En fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, la Mission examinera également la question de savoir s'il lui faut conserver ses antennes à Uvira, Butembo, Kindu et Tshikapa.

6. Sans préjudice de la responsabilité des autorités nationales d'assurer la protection des civils sur l'ensemble du territoire, la Mission interviendra dans une zone d'opérations circonscrite aux provinces touchées par les conflits et l'insécurité et à celles dans lesquelles elle est actuellement déployée (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Kasai et Kasai-Central). La MONUSCO continuera de suivre l'évolution des conditions de sécurité et la situation des droits de l'homme dans tout le pays et fera le nécessaire pour qu'une réserve de la force puisse être déployée à court terme à l'appui des autorités publiques dans les zones où la Mission n'est pas présente en permanence et où pourraient apparaître des menaces majeures contre les civils. Le personnel en tenue et le personnel civil contribueront à renforcer les fonctions essentielles de l'État, notamment pour ce qui est de l'état de droit et de la sécurité, de l'appui aux efforts de réconciliation et de l'établissement d'une passerelle entre stabilisation et développement dans l'optique d'éviter une reprise des conflits.

7. La composante Police se composera au maximum de neuf unités de police constituées et 591 membres du personnel de police des Nations Unies, conformément à la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité. Trois unités de police constituées supplémentaires seront déployées à Beni, Kananga et Kalemie, où elles s'acquitteront de deux tâches essentielles, à savoir, protéger le personnel et les installations des Nations Unies et soutenir le développement des capacités de la Police nationale congolaise. Ce renfort policier aidera également la Police nationale congolaise à faire face aux menaces à la sécurité publique qui persistent et à démilitariser le maintien de l'ordre public dans les provinces concernées, en coordination avec les institutions judiciaires et pénitentiaires. Ces activités seront indispensables pour empêcher une reprise des conflits dans les provinces qui sont en voie d'en sortir.

8. Parallèlement, la force consolidera sa présence au fur et à mesure que la Mission se concentrera sur les zones touchées par des conflits armés et des violences intercommunautaires de forte intensité. La force, et notamment sa brigade d'intervention, seront mobilisées dans les zones où les groupes armés continuent de représenter une menace pour les civils et où il est toujours primordial d'apporter un soutien aux forces de sécurité de l'État pour qu'elles puissent faire face à la menace posée par ces groupes et de les empêcher de nuire à la population. Elle maintiendra la protection des civils au premier rang de ses priorités stratégiques. Elle assurera cette protection en faisant intervenir des équipes civilo-militaires projetées sur le terrain dans le cadre du déploiement temporaire de bataillons de déploiement rapide et en maintenant des bases d'opérations statiques dans les zones où l'on estime que les risques courus par les civils sont plus graves et plus durables. La force continuera également de soutenir les opérations de ses interlocuteurs nationaux, selon que de besoin, dans l'optique du transfert progressif au Gouvernement de la République démocratique du Congo des tâches dont elle s'acquitte en matière de sécurité et de protection des civils. Ce concept général d'opérations doit être étayé par un plan de mobilité solide reposant sur des capacités réservées de transport aérien et terrestre et de soutien génie et, compte tenu de l'étendue de la zone d'opérations, sur la collecte d'informations exploitables et obtenues en temps voulu dans le cadre du déploiement de moyens de surveillance à des fins de renseignement. En dernier lieu, la force sera prête à conduire des offensives ciblées par l'intermédiaire d'une brigade d'intervention élargie et réorganisée, dont l'efficacité aura été renforcée par le commandant de la force, en coordination étroite avec les forces de sécurité locales.

9. Sous réserve de l'évolution de la situation sur le terrain, la MONUSCO procédera au retrait progressif de ses unités militaires déployées dans les provinces du Kasai, du Kasai-Central et du Tanganyika, où elles seront remplacées par des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées supplémentaires.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

10. Après l'investiture du nouveau gouvernement, le 26 août 2019, la vie politique en République démocratique du Congo s'est articulée autour des processus parlementaires et de l'examen du budget national. Même si des tensions persistent au sein de la coalition au pouvoir et des partis dont elle se compose, les institutions sont en place et fonctionnent.

11. Le Président a annoncé un programme de réforme ambitieux destiné à apporter des changements constructifs dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et du développement socioéconomique. Depuis l'investiture de ce nouveau Président, la situation globale des droits de l'homme dans le pays s'est améliorée, notamment du point de vue de l'espace démocratique, mais les violations de ces droits liées aux activités des groupes armés restent un sujet de préoccupation.

12. La stabilité règne à présent dans plus des deux tiers du pays. Les problèmes de sécurité et de protection les plus aigus se posent au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, en Ituri et, dans une moindre mesure, dans le Tanganyika, où des conflits armés structurés se poursuivent et où la stabilité est compromise, de même que la sécurité des civils, par la présence de groupes armés étrangers et congolais. Dans le Grand Kasaï, la démobilisation spontanée de groupes armés à la suite du transfert pacifique des pouvoirs présidentiels a permis d'explorer de nouveaux moyens de lutter contre les facteurs de conflits et de relever les défis auxquels la région fait face depuis bien longtemps sur les plans de la situation humanitaire et du développement. Dans les territoires de Beni (Nord-Kivu) et Mambasa (Ituri), les conditions de sécurité se sont brutalement dégradées à la fin de 2019 en raison d'une série de représailles contre les civils conduites par des membres supposés des Forces démocratiques alliées (ADF) et de leurs milices affiliées, en réaction au lancement d'une offensive majeure des Forces armées congolaises et à la suite d'assauts menés par des milices Maï-Maï contre des centres d'intervention contre l'Ebola. Ces attaques ont causé la mort de plus de 300 civils et de lourdes pertes parmi les forces nationales de sécurité. Elles ont également déclenché une vague de violentes manifestations contre la MONUSCO à Beni et dans d'autres villes clefs du Nord-Kivu. L'ancien commandant de la force et général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz a procédé, en décembre 2019, à une évaluation indépendante de la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat de protection des civils et de neutralisation des groupes armés dans les zones en question.

13. À la suite de l'escalade des actes d'hostilités et des attaques visant des civils, la MONUSCO et les équipes d'intervention contre l'Ebola dans les territoires de Beni et Mambasa, le général de corps d'armée dos Santos Cruz a présenté le rapport sur les conclusions tirées de son évaluation indépendante des activités de protection des civils et de neutralisation des groupes armés menées dans ces zones. Il y a formulé des recommandations détaillées concernant quatre domaines : la mise en œuvre d'une stratégie commune globale, la communication stratégique, la réorganisation de la MONUSCO et le renforcement des capacités. Conformément à la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et aux recommandations issues du rapport d'évaluation indépendant, afin de mener de façon unilatérale ou conjointement avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), des offensives ciblées en vue de neutraliser les groupes armés, la MONUSCO devra disposer d'une brigade d'intervention élargie à l'efficacité renforcée et déployer des unités supplémentaires suffisamment formées, capables et équipées pour conduire des opérations fondées sur le renseignement. Il est donc proposé de renforcer les capacités de renseignement de la Mission, de sorte que celle-ci puisse procéder auxdites opérations et que sa direction puisse disposer d'évaluations plus poussées sur les questions intéressant la protection des civils. L'unité d'analyse des menaces par géolocalisation sera un maillon essentiel du plan de collecte de renseignement. La force consolidera ses capacités d'analyse afin de mieux comprendre la dynamique qui sous-tend les activités des groupes armés et les liens entre ces activités et les principales parties prenantes aux niveaux local, régional et provincial. Pour appuyer les opérations militaires dans la zone de responsabilité de Beni, la Mission a besoin d'installations médicales adaptées à toutes interventions chirurgicales nécessaires dans le cadre d'évacuations sanitaires primaires et secondaires.

14. Malgré des dynamiques régionales tendues en raison notamment de soupçons concernant la fourniture d'appui aux activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, les efforts faits par le Président pour améliorer les relations du pays avec ses voisins et mettre en avant des solutions communes aux difficultés les plus pressantes sur le plan de la sécurité et du développement ont ouvert

de nouvelles perspectives pour la concrétisation des objectifs que sont la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

15. Dans ces circonstances, la Mission intensifiera ses activités de bons offices afin d'aider le Gouvernement à jeter les fondements d'une paix durable et d'un développement inclusif. Elle renforcera notamment son rôle de conseil stratégique afin d'encourager le Gouvernement à lutter contre les causes profondes des conflits et de l'aider dans cette entreprise, et de concourir à la stabilisation du pays et au renforcement des institutions publiques. La Mission prêtera également son concours à la mise en œuvre de réformes clefs en matière de gouvernance et de sécurité ayant trait notamment à la gouvernance démocratique locale, à l'accès à la terre, aux lacunes dans la protection du droit de propriété, à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles, aux cycles de violence alimentés par l'impunité, aux relations au niveau régional et au fonctionnement des forces de sécurité de l'État et des institutions nationales et provinciales.

16. Dans l'est du pays, la MONUSCO veillera à l'application, par toutes ses composantes, d'une approche de la protection des civils reposant sur l'analyse de la nature des conflits propres à chaque province ou elle est présente, tout en s'employant à ramener la menace posée par les groupes armés à un niveau qui puisse être géré par le Gouvernement. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, les activités de groupes armés étrangers et locaux représentent toujours une menace pour la population civile et continuent de se livrer à des violations des droits de la personne, y compris à des violences sexuelles liées aux conflits, à des tueries ciblées fondées sur l'appartenance communautaire ou ethnique et à des attaques de convois humanitaires. Parallèlement, les provinces de l'ouest touchées par la violence avant les élections de 2018 (en particulier le Kasaï et le Kasaï-Central) ont progressé vers une situation d'après-conflit. Les partenariats doivent y être renforcés afin de soutenir les initiatives de consolidation de la paix et de promouvoir la stabilisation et le développement à long terme.

17. En application de la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission ouvrira avec le Gouvernement un dialogue global sur les progrès accomplis dans le cadre des réformes politiques et en matière de sécurité afin d'élaborer une stratégie commune et de définir une série d'indicateurs, l'objectif étant de mieux soutenir les priorités du Gouvernement et d'accompagner la phase de transition de la Mission. Ayant présentes à l'esprit les conditions du succès de la réduction progressive et responsable de ses effectifs, la MONUSCO collaborera étroitement avec le Gouvernement et les partenaires concernés pour favoriser le renforcement de la stabilité politique et le règlement durable des conflits encore en cours dans les provinces de l'est, notamment par l'intermédiaire d'institutions publiques fonctionnelles, de l'extension de l'autorité des pouvoirs publics civils dans les zones antérieurement touchées par des conflits, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion au niveau local des membres des groupes armés, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit et de la protection efficace des civils par les autorités nationales et l'appareil de sécurité de l'État.

18. L'action menée par la MONUSCO à l'appui du Gouvernement de la République démocratique du Congo dans les domaines concernés par la réforme du secteur de la sécurité, y compris pour ce qui est des systèmes judiciaire et pénitentiaire et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sera l'un des piliers essentiels du succès de la transition progressive, car c'est par cette réforme que seront instituées et renforcées les capacités des institutions nationales et non-gouvernementales sur le long terme et après le retrait prévu de la Mission. Ainsi, l'adoption d'une approche de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui soit coordonnée et

multisectorielle et fasse intervenir les différents organismes, fonds et programmes a été retenue parmi les principales hypothèses de planification, puisqu'elle servira à réunir les conditions propices au retrait des effectifs de la MONUSCO.

19. Dans la droite ligne de ces objectifs stratégiques, la MONUSCO concentrera ses moyens sur les zones dans lesquelles la présence de groupes armés et le nombre élevé de violations des droits de la personne constituent une menace persistante pour la population civile et entravent les activités de stabilisation et de développement. Elle s'attachera tout particulièrement à user de ses bons offices auprès du Gouvernement et des intervenants politiques concernés en vue de soutenir le renforcement des fonctions essentielles de l'État et de favoriser l'adoption de réformes et l'extension de l'autorité de l'État, notamment dans le Grand Kasaï, en mettant au point des indicateurs pertinents et en réunissant les capacités institutionnelles et les conditions opérationnelles propices au transfert au Gouvernement des tâches assurées par la MONUSCO, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies. La Mission établira des stratégies politiques intégrées concernant les moyens de lutter contre la menace que constituent les groupes armés et de protéger les civils. Ces stratégies seront établies sur mesure, en fonction des caractéristiques propres aux différents groupes armés et à chaque province. Le maintien de l'appui à la lutte contre l'Ebola dépendra de l'évolution des besoins sur le terrain.

20. Les priorités de la Mission pour l'exercice 2020/21 seront donc les suivantes : a) protection des civils ; b) appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo.

## **1. Protection des civils**

21. En Ituri, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans les territoires du sud du Maniema, les civils vont vraisemblablement continuer à faire face à des menaces sensibles, y compris à des risques de violations graves des droits de la personne et du droit international humanitaire, du fait de l'activité de groupes armés locaux et étrangers, des opérations menées par les forces de sécurité de l'État et des violences intercommunautaires. Les activités de protection des civils menées par la Mission consisteront notamment : a) à mener une action politique visant à prévenir la violence et à s'attaquer durablement aux causes profondes des conflits ; b) à conduire, auprès des populations locales, des initiatives de dialogue reposant sur les activités de police de proximité de la police des Nations Unies et sur la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité, et à créer des espaces de dialogue grâce à des activités de lutte contre la violence locale et de stabilisation de la collectivité ; c) à renforcer la sécurité par des mesures de protection physique, une présence statique, des déploiements temporaires et des patrouilles des composantes militaire et de police, ainsi que par des opérations offensives visant à entraver les activités des groupes armés et à priver ceux-ci de leur liberté d'action ; d) à renforcer la sécurité en facilitant l'établissement de plans de protection participatifs par les habitants des collectivités, les autorités locales et les services de sécurité ; e) à assurer le suivi des atteintes aux droits de l'homme, à mener des enquêtes et à établir des rapports sur la question, tout en plaidant en faveur du respect des droits de l'homme et de la protection des civils, notamment par l'intermédiaire d'équipes conjointes de protection et de suivi appuyées par la police des Nations Unies ; f) à appuyer les enquêtes et les poursuites prioritaires, y compris en apportant un soutien aux enquêtes conjointes et aux audiences foraines, et à améliorer les conditions de détention dans les prisons à haut risque. Nombre de ces activités contribueront à la lutte contre l'impunité, qui est essentielle à la consolidation de la paix sur le long terme.

22. La force renforcera progressivement sa présence dans les zones touchées par des conflits armés et des violences intercommunautaires de forte intensité afin de

mieux aider les forces de sécurité gouvernementales à protéger les civils. Pour s'acquitter de son mandat de protection des civils, la MONUSCO va davantage intégrer ses différentes composantes, réduire le nombre de ses positions statiques et continuer à explorer et à améliorer le concept de protection par la projection. En se concentrant principalement sur les six provinces clefs, la Mission adaptera ses interventions mobiles pour répondre à chaque situation au moyen de déploiements rapides, flexibles et à court terme de la force militaire renforcée par des civils. Cette approche globale reposera également sur la mobilisation de toutes les unités de manœuvre de l'infanterie, de capacités de transport aérien et d'appui-feu robustes et de solides capacités de collecte de renseignement. Une réserve de la force sera disponible pour mener des interventions dynamiques à court-terme et des actions préventives. Des forces spéciales se tiendront prêtes à conduire des opérations ciblées contre les groupes armés.

23. Conformément à la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité et aux recommandations issues du rapport d'évaluation indépendant sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés dans les territoires de Beni et de Mambasa, la Mission prendra de nouvelles mesures pour renforcer l'efficacité de sa brigade d'intervention et ainsi mener ses activités dans ces deux domaines de manière efficace, rapide, dynamique et intégrée. Elle y parviendra en déployant des officiers d'état-major supplémentaires au poste de commandement de la brigade, en reconfigurant les unités individuelles de la brigade pour en améliorer les capacités de renseignement tactique et la manœuvrabilité et en continuant à consolider la capacité de ses unités à intervenir efficacement dans la jungle. Les services médicaux essentiels seront également étoffés dans la région de Beni, l'objectif étant de pouvoir stabiliser l'état de santé des Casques bleus blessés et limiter les pertes en vies humaines lors de la conduite d'opérations ciblées. De plus, la capacité de la brigade à interagir avec les populations locales sera renforcée grâce à la mise à disposition d'assistants multilingues et assistants chargés de la liaison avec la population locale supplémentaires.

24. La Mission consolidera ses moyens d'alerte rapide pour s'assurer que les alertes soient reçues en temps utile et conservera les capacités d'analyse nécessaires pour prévenir les grands problèmes de protection des civils et y répondre, notamment en recueillant et en analysant les points de vue de la population locale sur la sécurité, la justice et la cohésion sociale. Pour réagir rapidement et de manière adaptée face à ces alertes, la Mission déploiera un système de drone aérien, des hélicoptères d'attaque, des systèmes d'évacuation sanitaire secondaire disponibles 24 heures sur 24 et des moyens de collecte d'information et d'appréciation de la situation plus perfectionnés, y compris une unité d'analyse des menaces par géolocalisation. Toutes ces ressources serviront également à protéger le personnel et les biens des Nations Unies. La Mission établira un plan de mobilité qui prévoira notamment la réfection de réseaux routiers stratégiques, l'objectif étant d'améliorer la mobilité et la réactivité de la force. Dans le cadre d'activités de planification conjointes, la force continuera à fournir des informations essentielles et un soutien logistique aux FARDC, y compris pour ce qui est des évacuations sanitaires primaires et secondaires, afin qu'elles puissent mener leurs opérations contre les groupes armés étrangers et locaux, et les aidera à tenir les zones libérées et à patrouiller dans les zones urbaines pour protéger les civils.

25. Afin de faciliter l'extension de l'autorité de l'État dans l'est du pays, l'action politique de la Mission sera assortie d'une pression militaire visant à couper les liens entre les groupes armés et la population locale ; à désorganiser les sources de financement de ces groupes, leurs réseaux de recrutement et leurs chaînes d'approvisionnement ; à encourager les membres à se rendre dans le cadre d'initiatives locales de désarmement et de réinsertion et par des activités de justice transitionnelle, de réconciliation et de réduction de la violence locale étroitement

coordonnées avec les initiatives menées à l'appui de la stabilisation. Tandis que les FARDC poursuivent leurs offensives contre les groupes armés locaux et étrangers, y compris les ADF, la Mission continuera à plaider en faveur de solutions globales allant au-delà de la seule réponse militaire, ce afin de capitaliser sur les progrès accomplis grâce aux opérations mobiles. Pour ce qui est de l'élimination de la menace posée par les groupes armés étrangers, la MONUSCO continuera à coordonner son action avec celle de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin de parvenir à l'objectif escompté par l'intermédiaire d'une approche globale fondée notamment sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

26. Le Grand Kasaï est sur la voie d'une sortie de conflit. La situation dans le Tanganyika reste volatile mais pourrait prendre le même chemin. Les progrès qui seront accomplis dans cette province du point de vue des conditions de sécurité dépendront largement du succès des efforts de médiation faits au niveau local pour désamorcer les tensions intercommunautaires sous-jacentes. Le Grand Kasaï comme le Tanganyika étant relativement peu concernés par les problèmes de sécurité régionaux, l'objectif de la stabilisation y semble moins difficile à atteindre que dans d'autres zones touchées par des conflits.

27. Dans ces zones, la Mission collaborera avec le Gouvernement et les partenaires concernés afin de repérer les possibilités à exploiter pour consolider la paix et empêcher une reprise des conflits. Si la situation sur le terrain le permet, les efforts de stabilisation seront progressivement démilitarisés, ce qui permettra à la Mission de se concentrer davantage sur le renforcement de la capacité des principales institutions publiques chargées de l'état de droit et de la sécurité à protéger la population civile et à faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de la personne ou d'atteintes à ces droits rendent compte de leurs actes.

28. La réduction prévue des effectifs militaires de la MONUSCO, correspondant à la réduction de l'effectif maximum autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2502 (2019), sera compensée par le déploiement temporaire de renforts issus de la police des Nations Unies qui aideront les autorités locales à faire face aux problèmes d'ordre public, y compris à la criminalité, et renforceront les capacités d'enquête de la police nationale. Dans le cadre de l'exécution du plan de développement de la Police nationale congolaise, la composante Police de la Mission apportera un appui aux autorités nationales chargées de la sécurité.

29. La Mission renforcera son partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et les partenaires concernés afin de veiller à la cohérence des stratégies des fonds et programmes et de renforcer les efforts de consolidation de la paix pour instaurer les conditions d'un développement durable. Elle se concentrera principalement sur le renforcement de l'état de droit et les efforts de médiation au niveau local, tout en usant de ses bons offices pour ouvrir l'espace politique nécessaire à l'association de nouvelles parties prenantes aux initiatives locales de réintégration et de renforcement à long terme des institutions. Cela devrait permettre à la Mission de se retirer des provinces concernées en toute fluidité.

30. La Mission continuera à définir des messages clairs et à mener des activités de communication auprès de la population, de la société civile et de la presse afin de bien faire comprendre les priorités qui seront les siennes dans le cadre du retrait responsable et durable de ses effectifs. Elle devra notamment mettre encore davantage l'accent sur la lutte contre la propagande hostile et appliquer sa stratégie aux niveaux national et provincial, conformément à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. À cet égard, Radio Okapi continuera d'être un instrument essentiel. La Mission se fera par ailleurs plus présente sur les médias sociaux et autres plateformes numériques.

31. La Mission renforcera les structures de coordination en place à Goma et à Beni pour s'assurer du bon fonctionnement de centres d'opérations et de renseignement pleinement intégrés et mobilisés 24 heures sur 24, associant toutes les composantes concernées ainsi que les FARDC et d'autres forces nationales de sécurité, le tout au service de la coordination efficace des activités de protection des civils et des opérations conjointes. Les centres d'opérations conjoints définiront clairement les attributions des uns et des autres et contribueront à faire respecter l'obligation de rendre des comptes pour toute intervention menée au titre de la protection des civils.

32. La Mission continuera également à soutenir le changement de cap amorcé par le Gouvernement vers une approche plus souple et décentralisée du désarmement des groupes armés et mettra fin à l'appui fourni par l'ONU à l'intégration de l'armée pour investir plutôt dans la démobilisation et la réinsertion au niveau local. Cette nouvelle approche consiste à conjurer la tentation pour les jeunes de se laisser recruter par des groupes armés, en offrant à ces jeunes de nouvelles possibilités de subvenir à leurs besoins dans le cadre de leur collectivité et en appuyant la professionnalisation de l'armée. Dans les Kasaï, les programmes de réduction de la violence locale destinés aux collectivités touchées par les violences préélectorales seront également axés sur la restauration de la cohésion sociale. La Mission continuera de chercher à mieux comprendre les réseaux criminels économiques liés à des intervenants politiques et à des groupes armés et les dynamiques du trafic d'armes et de l'exploitation illégale des ressources, dans l'optique de faciliter l'ouverture de poursuites contre les auteurs de tels faits.

33. La situation humanitaire devrait rester préoccupante. Dans ce pays où 15,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, l'ONU et ses partenaires internationaux continueront d'aider le Gouvernement à faire face à cette urgence complexe. Les activités menées dans le cadre de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix viseront à atténuer les grands risques et vulnérabilités recensés dans le pays afin de faire diminuer les besoins humanitaires sur le long terme, l'idée étant que les différents intervenants des trois secteurs concernés adoptent une stratégie plus intégrée et coordonnée qui respecte et protège les droits de l'homme.

34. Les zones reculées et peu sûres, où la présence de groupes armés constitue toujours une menace particulière pour l'acheminement de l'aide humanitaire, devraient rester difficiles à atteindre et la Mission devra poursuivre l'action qu'elle mène pour en faciliter l'accès et les sécuriser. Les mécanismes de coordination existants seront renforcés grâce à la communication et l'échange d'informations réguliers avec les intervenants humanitaires, tout particulièrement dans les zones touchées par des crises sanitaires.

35. Pour faciliter le transfert progressif de certaines des activités prescrites à ses interlocuteurs nationaux, la Mission s'attachera à développer les compétences des forces armées nationales dans les domaines du déminage, de l'élimination des engins explosifs et de l'enregistrement et de la gestion sûre des armes et des munitions et à renforcer la capacité des organisations non gouvernementales nationales à fournir des services de gestion des risques liés aux explosifs en vue de protéger les civils.

## **2. Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo**

36. La MONUSCO intensifiera ses activités de bons offices et collaborera avec les protagonistes concernés pour faciliter le règlement des différends politiques entre la majorité au pouvoir et l'opposition, favoriser le strict respect de la Constitution, encourager les membres de la coalition au pouvoir à prendre des décisions de manière consultative et en associant toutes les parties au sein des institutions publiques,

contribuer au maintien d'un dialogue permanent avec la société civile et soutenir la lutte contre l'impunité. Elle participera ainsi au renforcement de la stabilité politique, de l'état de droit et de la démocratie.

37. La MONUSCO jouera donc un rôle politique soutenu et dynamique et s'emploiera tout particulièrement, par ses efforts politiques et ses activités de bons offices, à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des grandes réformes concernant la gouvernance et les questions institutionnelles et législatives. Cet appui contribuera au renforcement des institutions publiques et à l'extension de l'autorité de l'État.

38. La Mission s'attachera en priorité à appuyer les réformes clefs en matière de gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité portées par le Gouvernement, y compris en soutenant le système civil de justice pénale, dont relèvent les ex-combattants démobilisés ; à participer à l'établissement d'un dispositif administratif de gestion et de règlement des différends fonciers ; à appuyer les efforts faits au niveau local pour régler les conflits intercommunautaires ; à promouvoir l'établissement d'un cadre relatif aux droits de la personne. Elle apportera également un appui stratégique et technique à l'administration pénitentiaire congolaise aux niveaux des provinces et du pays, conformément au programme de réforme pénitentiaire du Gouvernement, en œuvrant à l'appui de la professionnalisation du système pénitentiaire, en améliorant les conditions de détention dans les prisons, et en renforçant la sécurité de 12 établissements prioritaires dans lesquels sont incarcérés des détenus à haut risque.

39. La composante Police, épaulée par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, continuera de promouvoir l'usage de la force non létale, de former les forces de sécurité nationales et de les aider à améliorer leur gestion de l'ordre public et leur chaîne de commandement et de contrôle pour les rendre plus conformes aux normes internationales applicables. Elle concourra également à la mise en place de dispositifs de contrôle essentiels, tels que l'Inspection générale de la Police nationale congolaise, en vue de faire en sorte que les membres de la police respectent davantage les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Par l'intermédiaire d'unités spéciales constituées à cet effet, et en coopération avec d'autres composantes de la MONUSCO et l'équipe des pays des Nations Unies, la police des Nations Unies offrira un appui technique à la Police nationale congolaise pour l'aider à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le cadre de son plan d'action triennal sur les violences sexuelles ; à améliorer ses activités de police de proximité, de collecte de renseignement et de criminalistique ; à lutter contre le crime organisé. La composante Police ajustera et renforcera temporairement ses effectifs, en mettant l'accent sur une présence et des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise, tout en consolidant sa présence et les activités de police de proximité dans les zones urbaines et en faisant face aux menaces d'ordre non militaire (y compris les milices et la violence intercommunautaire).

40. L'action politique menée par la Mission à l'appui des réformes institutionnelles s'articulera autour du cadre relatif à l'égalité des genres et aux femmes et de l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité. Elle recouvrira notamment une série d'approches visant à renforcer la capacité de la société civile à demander des comptes au Gouvernement. Afin de parvenir à réaliser des progrès durables à cet égard, la Mission collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les membres de l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans le cadre partagé des objectifs communs définis selon l'approche fondée sur les interactions en l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix. La Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation restera le cadre stratégique de référence pour les activités de stabilisation menées dans les zones prioritaires et la collaboration avec les responsables du programme national de stabilisation et de reconstruction sera élargie.

La Mission prendra en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra.

### 3. Activités de la Mission et appui à la mission

41. Pendant l'exercice 2020/21, faisant fond sur les progrès accomplis en 2019/20, la Division de l'appui à la mission s'attachera en priorité : a) à consolider la présence de la Mission ; b) à ajuster le dispositif de la composante Appui de la Mission afin d'appuyer les opérations de protection des civils ; et c) à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général.

42. L'appui aux bataillons de déploiement rapide et à la brigade d'intervention de la force compte également au rang des priorités de la Mission qui, à cet égard, gagnera en mobilité grâce à l'utilisation d'avions de transport lourds et d'hélicoptères et d'un système de drones plus performant.

43. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général, la Division de l'appui à la Mission se concentrera sur une série d'améliorations concernant en particulier la défense des bases et la protection des forces en mettant à disposition des volumes suffisants de fournitures pour la défense des périmètres et en veillant à ce que celles-ci soient correctement réparties. Le renforcement de l'appui médical, surtout dans la région de Beni, permettra de compenser le manque profond de capacités de vol de nuit, qui reste un véritable sujet de préoccupation pour la Mission et exige que les pays fournisseurs de troupes fassent preuve de dynamisme et d'engagement.

44. La Division de l'appui à la Mission tiendra compte des pratiques de gestion en vigueur dans l'Organisation et des activités générales relatives aux structures d'appui des missions et de gestion de la chaîne d'approvisionnement et adoptera les meilleures pratiques environnementales en se référant à des normes écologiques rigoureuses et au plan d'action pour l'environnement de la Mission.

45. En matière de gestion du matériel et les stocks, le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement de la Mission continuera de reposer sur la rigueur de ses procédures de planification des besoins, d'achat et d'approvisionnement en biens appartenant à l'ONU.

46. La Mission continuera d'améliorer ses méthodes pour une gestion et une élimination sûres des déchets. Elle continuera également de rationaliser le parc de véhicules appartenant à l'ONU tout en adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

47. L'effectif civil proposé est composé de 2 853 personnes, dont 726 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 780 membres du personnel recruté sur le plan national et 347 Volontaires des Nations Unies, soit une augmentation globale de 3 postes (1 membre du personnel recruté sur le plan international, 1 membre du personnel recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). Cette augmentation est le résultat net de la suppression proposée d'un poste de fonctionnaire recruté(e) sur le plan international et de la création proposée de quatre postes (2 postes de fonctionnaire recruté(e) sur le plan international, 1 membre du personnel recruté(e) sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

48. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2020/21 est de 1 087 769 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 75 516 800 dollars (7,5 %) par rapport au budget approuvé pour 2019/20 (1 012 252 800 dollars). Ces prévisions de dépense pour l'exercice 2020/21 font apparaître une augmentation des crédits demandés au titre du personnel militaire

et du personnel de police découlant du déploiement de membres supplémentaires de la police des Nations Unies et de celui de trois unités de police constituées, conformément aux changements concernant l'effectif maximum autorisé prévus par la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité. Elles tiennent compte également de l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel civil, qui s'explique par l'application de taux de vacance de poste inférieur au taux approuvé pour toutes les catégories de personnel, l'augmentation des dépenses moyennes prévues au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, et la création proposée de quatre postes. Ces prévisions font apparaître en outre une augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, qui tient a) au coût des services de communication nécessaires à l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation ; b) aux frais de mise en route du nouveau contrat clef en main d'approvisionnement en carburant qui commencera à courir en juillet 2020 et à la mise en place de réserves de carburant stratégiques et locales ; c) le traitement des demandes de remboursement reçues des pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées ; d) la construction prévue de trois camps supplémentaires à l'usage des trois unités de police constituées et celle d'une unité médicale de niveau II à Beni destinée à remplacer celle de Bunia ; e) l'achat prévu de locaux préfabriqués, de blocs sanitaires, de climatiseurs et d'unités d'hébergement dans le cadre de la reconstruction du complexe de la Mission à Beni ; f) l'augmentation du nombre d'activités relatives aux programmes menées à l'appui de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité.

### C. Coopération au niveau régional

49. La MONUSCO continuera de collaborer avec les membres de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En application de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, la Mission renforcera sa collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs pour aider le Gouvernement à donner suite à son intention d'améliorer les relations de bon voisinage et de renforcer la coopération politique et économique dans la région. Les activités de coopération et de collaboration au niveau régional devront permettre de mieux lutter contre les causes profondes des conflits au moyen de solutions politiques et stratégiques, ce qui est essentiel pour instaurer une paix durable et s'attaquer au problème des groupes armés étrangers actifs dans l'est de la République démocratique du Congo.

50. La MONUSCO travaillera en étroite collaboration avec les autres opérations de maintien de la paix. La Base d'appui d'Entebbe est l'une des principales plateformes logistiques utilisées par la Mission pour le transit de militaires et de policiers ainsi que pour le transport de marchandises à destination de l'est de la République démocratique du Congo. La Base d'appui d'Entebbe accueille le Centre de services régional d'Entebbe, la Section de l'appui centralisé aux achats (ex-Bureau régional d'achat), l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, les fonctions du contrôle des mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau des services de contrôle interne, le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Service de la lutte antimines de l'ONU. La Mission fournit un soutien logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, services de sécurité, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de

l'effectif de chaque entité à la Base d'appui d'Entebbe. En outre, la Mission joue le rôle d'intermédiaire pour toutes les liaisons et transactions avec le Gouvernement ougandais en ce qui concerne les services diplomatiques et appuie les entités locataires pour le traitement des demandes de visa, les admissions en franchise, les permis de travail et autres formalités diplomatiques, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord entre le Gouvernement ougandais et la MONUSCO.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

51. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2502 \(2019\)](#), la Mission établira une stratégie conjointe avec le Gouvernement afin de veiller à ce que le rôle et les priorités qu'elle et l'équipe de pays des Nations Unies assumeront à l'avenir seront conformes à la vision et aux priorités définies par le Gouvernement pour l'avenir du pays. À cette fin, la Mission collaborera étroitement avec le Gouvernement et les partenaires concernés pour faire en sorte de réunir les conditions propices à une transition sans heurts et à une éventuelle restructuration de la présence de l'ONU en République démocratique du Congo. Il importera également de nouer des partenariats efficaces avec les institutions internationales de financement et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

52. Pendant l'exercice 2020/21, les partenariats de maintien de la paix entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies seront renforcés et axés sur la préparation du transfert de tâches assurées jusqu'ici par la première au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires chargés d'appuyer la mise en œuvre du plan national stratégique de développement établi par le Gouvernement. Pendant la phase de transition, la Mission assumera progressivement un rôle de conseil stratégique dans l'optique d'ouvrir l'espace politique qui permettra de prendre des mesures à plus long terme en matière de consolidation de la paix et de développement, tandis que l'équipe de pays restructurera sa présence pour servir au mieux les priorités des autorités congolaises.

53. La Mission concevra des activités communes au titre des programmes visant à mieux intégrer son action et celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans ses grands domaines d'intervention, l'idée étant de préparer la transition vers l'après-maintien de la paix. La MONUSCO collaborera avec le Gouvernement en vue de cerner des priorités communes en matière de consolidation de la paix, de définir des indicateurs sur lesquels fonder sa stratégie de sortie et d'arrêter avec lui un plan d'étapes pour la transition assorti d'une stratégie commune de mobilisation de ressources. Menés à l'appui de la transition, les efforts déployés dans le cadre de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix et la conception et la mise en œuvre conjointe d'activités de consolidation de la paix seront des points d'ancrage pour le renforcement des convergences et de la cohérence en matière de planification et de programmation.

54. La Mission servira les priorités stratégiques énoncées dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), sur lequel reposera l'action menée par le système des Nations Unies en vue de faire en sorte que la République démocratique du Congo parvienne à réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, la coopération avec l'équipe de pays restera axée principalement sur la consolidation de la paix, la promotion et la protection des droits de la personne, la protection des civils et le soutien aux réformes en matière de gouvernance et de sécurité. Par ses bons offices et ses conseils stratégiques et techniques, la Mission participera également aux efforts de développement des capacités menés conjointement par diverses entités des Nations Unies à l'appui des

autorités nationales concernées. Cela lui permettra de s'assurer que la transition se fera de manière progressive.

55. La MONUSCO poursuivra ses activités au titre des programmes, en particulier dans les domaines de la lutte contre la violence locale et de l'appui à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui constituent une passerelle indispensable entre l'action politique menée par la Mission et les activités au titre des programmes de l'équipe de pays et des autres partenaires. À cet égard, il sera indispensable de créer des partenariats efficaces avec les institutions internationales de financement et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Lorsque cela sera nécessaire, des stratégies seront mises en place pour veiller à ce que l'équipe de pays dispose des ressources et des capacités opérationnelles nécessaires pour fournir un appui efficace dans le contexte de la réduction progressive de la présence de la Mission.

56. La Mission collaborera étroitement avec ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer l'état de droit en République démocratique du Congo en contribuant à la conception et à la mise en œuvre d'un programme conjoint en la matière pour la période 2020-2024. Le fait que ce programme sera mis en œuvre conjointement permettra de renforcer les capacités des partenaires tout en assurant la continuité de l'appui au fonctionnement des institutions de justice et à leur respect du principe de responsabilité, dans la droite ligne de la politique nationale de réforme de la justice. La Mission continuera de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour soutenir les cellules d'appui aux poursuites judiciaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans leurs efforts de protection des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité, tout en concevant des stratégies de financement durable.

57. Dans le cadre de son mandat de stabilisation, la Mission poursuivra sa collaboration stratégique et opérationnelle avec l'équipe de pays en vue de promouvoir la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et faire de cette Stratégie l'un des principaux vecteurs de la transition. Afin d'assurer la pérennité de cette structure essentielle de partenariat et de coordination multipartite, elle appliquera une stratégie de transition détaillée et progressive. À l'avenir, la prise en main progressive de la Stratégie et de ses mécanismes de direction et de mise en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies sera l'axe stratégique selon lequel les entités des Nations Unies dotées des mandats et des moyens adaptés pourront contribuer à la réalisation des objectifs de stabilisation, ce qui garantira la viabilité des efforts investis dans les zones prioritaires définies dans ladite stratégie. La Stratégie continuera par ailleurs d'alimenter le partenariat solide noué avec les autorités congolaises pour ce qui est des questions de paix et de relèvement.

58. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MONUSCO continueront d'entretenir une collaboration étroite en matière de protection de l'enfance. La Mission sera toujours chargée de conduire les activités ayant trait aux six catégories de violations graves commises contre des enfants et de plaider auprès des groupes armés pour que ceux-ci se séparent des enfants enrôlés dans leurs rangs, tandis que l'UNICEF sera responsable de l'appui aux victimes et du renforcement des capacités des intervenants nationaux. La Mission maintiendra également la collaboration qu'elle a nouée avec la Banque mondiale pour concourir à l'élimination de plusieurs facteurs structurels de conflit et faire ainsi advenir une paix plus durable. Les entités du système des Nations Unies présentes en République démocratique du Congo continueront d'offrir un appui collectif aux institutions nationales dans leur entreprise de leur lutte contre l'Ebola.

59. Dans l'optique de la conception et de la mise en œuvre d'une stratégie globale et progressive de transition pour les entités du système des Nations Unies, conformément aux meilleures pratiques internationales, il sera procédé à une analyse des capacités que le Gouvernement, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent mettre au service de la concrétisation des priorités conjointes convenues en matière de consolidation de la paix. Cela permettra à la Mission de repérer les domaines dans lesquels ces capacités font gravement défaut et de formuler les stratégies de renforcement correspondantes. La MONUSCO procédera également à une analyse des avantages comparatifs des principaux intervenants, dans l'objectif de transférer les activités essentielles à ceux qui seront les mieux à même de les conduire. C'est sur la base des résultats de ces importants processus de transition que l'on pourra définir les activités programmatiques propres à répondre aux besoins de consolidation de la paix recensés dans les différents domaines prioritaires.

60. Les entités des Nations Unies présentes en République démocratique du Congo continueront de se positionner, de concert avec leurs partenaires donateurs, pour apporter un appui optimal aux institutions nationales : a) en apportant un soutien efficace à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, sur la base de la hiérarchisation et de la localisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 (relatif à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes) et 16 (relatif à des sociétés pacifiques et inclusives) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) en mettant en œuvre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024) ; c) la mise en œuvre de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix et la concrétisation de leurs objectifs communs ; d) en tirant stratégiquement parti des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix qui sont conçus et exécutés en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et les organisations de la société civile ; e) en établissant un cadre d'appui au renforcement des institutions portant sur les moyens de lutter contre les causes profondes des conflits et de renforcer les capacités publiques, le dialogue démocratique et la résilience des populations et la cohésion sociale, notamment dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

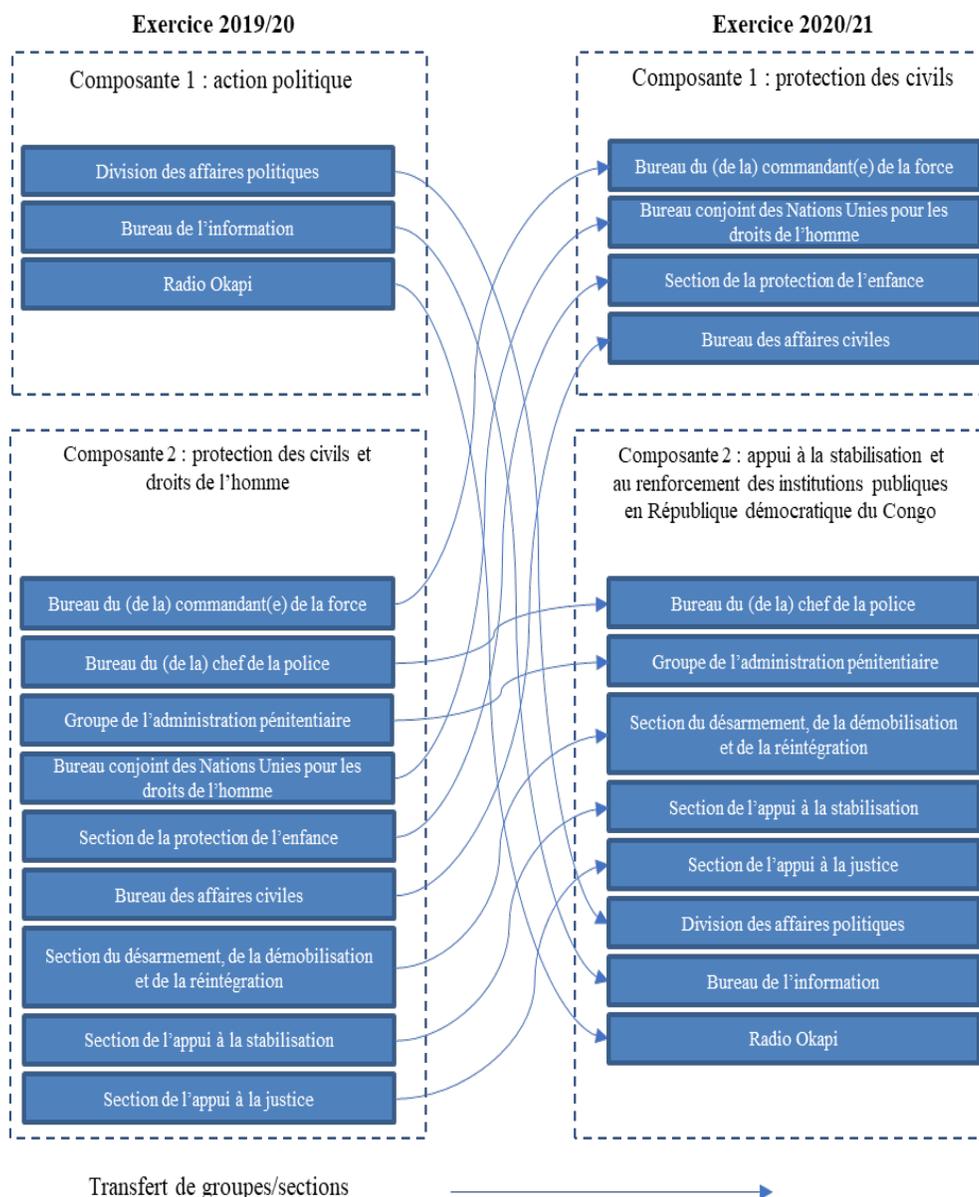
61. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies travailleront de manière intégrée et joueront sur leur complémentarité pour s'attaquer aux questions transversales considérées comme prioritaires. Elles mettront sur pied des équipes conjointes chargées de la lutte contre la violence locale, de la justice et du rétablissement des autorités civiles de l'État. Leur collaboration consistera également à produire des analyses communes et à exécuter conjointement les activités prescrites. Les mécanismes de coordination viseront à développer les activités relatives aux programmes des organismes, fonds et programmes, y compris en apportant une assistance technique dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des membres de groupes armés, de la lutte contre la violence locale, de la justice, de la police et des activités pénitentiaires, des droits de l'homme et des élections.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

62. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I. A au présent rapport.

63. La figure ci-après montre les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure de la MONUSCO, par composante.

### Modifications de la structure de la MONUSCO, par composante



### Restructuration de la Mission

64. La protection des civils reste une priorité essentielle de la Mission et doit être assurée dans le cadre d'une approche globale mettant l'accent sur les six provinces où la force est actuellement déployée. Depuis les élections, le rôle de la composante Action politique a évolué et consiste désormais à appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions publiques, conformément à la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

## Direction exécutive et administration

65. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA– SSG	D-2– D-1	P-5– P-4	P-3– P-2	Service mobile				
<b>Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du (de la) Secrétaire général(e)</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Postes proposés 2020/21	1	–	2	–	2	5	5	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	16	27	6	50	33	9	92
Postes proposés 2020/21	–	1	16	27	6	50	33	9	92
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) (protection et opérations)</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	1	3	2	2	9	7	1	17
Postes proposés 2020/21	1	1	3	2	2	9	7	1	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire]</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	1	4	2	3	11	8	1	20
Postes proposés 2020/21	1	1	4	2	3	11	8	1	20
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe des questions de genre</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	2	–	3	7	7	17
Postes proposés 2020/21	–	–	1	2	–	3	7	7	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Chefs des bureaux locaux</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	4	9	–	2	15	9	7	31
Postes proposés 2020/21	–	4	9	–	2	15	9	7	31
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2019/20	3	7	35	33	15	93	69	25	187
Postes proposés 2020/21	3	7	35	33	15	93	69	25	187
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

**Composante 1 : protection des civils**

66. Les groupes armés, y compris les milices locales, sont responsables d'un grand nombre de violations des droits de la personne et devraient rester le principal danger pesant sur la population civile au cours de l'exercice 2020/21. La MONUSCO luttera contre ces menaces dans le cadre d'une approche globale faisant intervenir toutes ses composantes et visant à empêcher et à dissuader les groupes armés et les milices locales de commettre des violences contre la population. À cet effet, elle encouragera le désarmement des groupes armés et appuiera l'effort de médiation mené au niveau local pour prévenir l'escalade de la violence. Elle s'emploiera activement à appuyer les déploiements conjoints du personnel civil et du personnel en tenue, notamment en effectuant des évaluations des menaces et des missions d'enquête visant à surveiller la situation des droits de la personne et à signaler les violations commises. Dans les zones touchées par le conflit armé, la Mission continuera d'assurer la sécurité pour aider les acteurs humanitaires à fournir une aide humanitaire essentielle aux populations touchées.

67. Les stratégies globales auxquelles la Mission aura recours pour lutter contre la menace que représentent les groupes armés et protéger la population civile seront souples et adaptées à la situation de chaque province, combinant efforts politiques, force militaire et présence civile dans les zones les plus touchées par le conflit. La MONUSCO collaborera étroitement avec le Gouvernement en vue de transférer progressivement aux autorités nationales certaines de ses tâches liées à la protection des civils. Le cas échéant, elle mènera des offensives contre les groupes armés en partenariat avec les FARDC et en soutien à celles-ci, dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les opérations de la force seront fondées sur le renseignement, menées conjointement avec les FARDC, si besoin, et ouvertes à tous les acteurs de la sécurité et de la protection, et mettront l'accent sur l'efficacité des dispositifs d'alerte rapide et les réseaux civils d'alerte.

68. Les dispositifs d'alerte rapide et les réseaux civils d'alerte, éléments clés du mécanisme d'intervention, seront encore renforcés et étendus sur la base d'évaluations prospectives des menaces. Les autorités locales et la société civile participeront de plus en plus aux missions d'évaluation conjointes et aux travaux des équipes mixtes de protection de la population civile. La Mission œuvrera également à instaurer la confiance entre les civils, les autorités locales et les services de sécurité et à renforcer les mécanismes participatifs locaux qui mettent l'accent sur la gouvernance en matière de sécurité.

69. La MONUSCO continuera de promouvoir le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales (notamment de la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique) et l'ouverture de l'espace politique, l'objectif étant de pérenniser la paix et la stabilité. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, elle continuera de collaborer avec le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et le Ministère des droits humains et de fournir un appui technique, des services d'encadrement et des conseils aux autorités judiciaires du pays pour qu'aient lieu des procès équitables et que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits de la personne répondent de leurs actes. Elle continuera d'apporter un appui technique et logistique au système de justice militaire dans le cadre des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, par l'intermédiaire des cellules d'appui aux poursuites judiciaires et du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Ses hauts responsables poursuivront les activités de sensibilisation menées auprès du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants et des responsables des institutions nationales chargées de la sécurité, dans l'optique de

promouvoir le respect des droits de la personne et de renforcer l'application du plan d'action des Nations Unies visant à faire cesser et à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, du communiqué commun et des plans d'action des Forces armées et de la Police destinés à prévenir la violence sexuelle.

70. La Mission s'attachera également à accroître la sécurité en réduisant la circulation des armes dans les zones touchées par le conflit armé et en renforçant la surveillance de l'embargo sur les armes. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de programmes visant à garantir le stockage en toute sécurité des armes appartenant aux forces de sécurité ou récupérées dans le cadre de programmes de désarmement.

---

*Réalisation escomptée*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Renforcement de la sécurité des civils menacés physiquement par la présence de groupes armés et la violence intercommunautaire dans les zones touchées par le conflit armé

1.1.1 Augmentation du pourcentage de situations de conflit qui ont été prévenues, atténuées ou réglées grâce aux alertes émises par les réseaux d'alerte civils (2018/19 : 12 % évitées, 8 % atténuées et 7 % réglées ; 2019/20 : 13 % prévenues, 9 % atténuées et 8 % réglées ; 2020/21 : 15 % prévenues, 11 % atténuées et 10 % réglées

1.1.2 Augmentation du nombre d'enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2018/19 : 2 366 ; 2019/20 : 2 540 ; 2020/21 : 2 600)

1.1.3 Réduction du nombre d'enfants nouvellement recrutés par les groupes armés (2018/19 : 760 ; 2019/20 : 500 ; 2020/21 : 350)

1.1.4 Diminution du nombre de cas avérés de violations des droits de la personne commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2018/19 : 2 655 ; 2019/20 : 2 300 ; 2020/21 : 2 000)

1.1.5 Diminution du nombre de déplacés (2018/19 : 4,8 millions ; 2019/20 : 2,5 millions ; 2020/21 : 2,3 millions)

---

*Produits*

- Organisation de 5 réunions de haut niveau avec l'équipe de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics nationaux et provinciaux pour examiner les stratégies globales de protection en vue d'accroître l'efficacité des mesures de protection
- Organisation de 15 réunions avec des groupes armés pour les encourager à libérer les enfants présents dans leurs rangs, à cesser de recruter des enfants et à ne plus commettre d'actes de violence sexuelle
- Tenue de 30 ateliers et de 30 séances de sensibilisation avec des acteurs de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, les autorités et les comités de protection, afin de renforcer les mécanismes d'alerte rapide tenant compte des questions de genre
- Conduite de 25 missions de protection conjointes et de 155 missions d'évaluation conjointes dans les zones touchées par le conflit armé pour évaluer et limiter les risques auxquels sont exposés les enfants, les femmes et les hommes en matière de protection et appuyer les mesures de prévention et d'intervention prises par les partenaires congolais et internationaux
- Maintien d'une moyenne de 36 bases opérationnelles de compagnie, de 75 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide et de 27 déploiements d'unités de combat effectués par

des bataillons d'infanterie ; conduite de 104 patrouilles quotidiennes en moyenne (62 de jour et 42 de nuit) par les contingents et d'une moyenne de 52 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits de la personne commises par des groupes armés ou des agents de l'État

- Conduite de 3 opérations au niveau des bataillons et de 36 opérations au niveau des compagnies, suivies d'une évaluation des dégâts de combat, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- Appui à 6 opérations dirigées par les FARDC dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières
- Réalisation de 36 371 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (100 patrouilles par jour en moyenne)
- Fourniture d'un appui technique, opérationnel et logistique à la Police nationale congolaise dans 8 localités, dans le cadre du renforcement du principe de police de proximité
- Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires dans les zones touchées par le conflit armé
- Formation de 24 membres d'organisations non gouvernementales nationales à la neutralisation des explosifs et munitions en vue d'amorcer l'élaboration d'une solution nationale durable
- Installation de solutions de stockage sécurisé des armes, fourniture d'une assistance technique, organisation de 18 séances de sensibilisation pour assurer le stockage sécurisé et le marquage des 6 000 armes de la Police nationale et des Forces armées
- Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène, de rations, de solutions d'hébergement et de soins médicaux, à 1 000 combattants congolais, à 100 enfants associés à des groupes armés et à 500 combattants étrangers et aux personnes à leur charge dans 6 camps de transit principaux et 5 camps de transit secondaires

---

*Réalisation escomptée*

*Indicateurs de succès*

1.2 Progrès dans la lutte contre l'impunité et les violations des droits de la personne

1.2.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits de la personne, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties judiciaires (2018/19 : 296 ; 2019/20 : 400 ; 2020/21 : 350)

1.2.2 Réduction du nombre de cas avérés de violations des droits de la personne commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2018/19 : 2 614 ; 2019/20 : 2 200 ; 2020/21 : 1 900)

---

*Produits*

- Conduite de 60 missions d'enquête et d'établissement des faits visant à surveiller la situation des droits de la personne et d'enquêter, de recueillir des informations et d'établir des rapports sur les violations de ces droits et les atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par le conflit armé
- Production de 14 rapports sur la situation des droits de la personne, portant notamment sur la violence sexuelle liée au conflit, la violence fondée sur le genre et le respect des droits de la personne et de la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Mise en place d'une base de données sur les personnes incarcérées pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité et suivi mensuel de leur situation

- Conduite de 15 séances de sensibilisation et de réflexion sur l'analyse, la planification et la budgétisation dans un contexte de conflit, qui ont conduit à la création de 15 conseils de sécurité locaux
- Organisation de 10 ateliers de renforcement des capacités des autorités locales en matière de gouvernance locale, l'accent étant mis sur la sécurité et la protection des civils dans 10 entités territoriales décentralisées
- Tenue de 15 forums de quartier ou consultations d'un autre type visant à renforcer la confiance entre la population et les services de sécurité
- Conduite de 5 missions d'évaluation des mécanismes de protection existants et de 3 ateliers d'élaboration de plans d'action visant à assurer la viabilité à long terme de ces mécanismes, avec les autorités locales, les services de sécurité, la société civile et les acteurs locaux de la protection, y compris les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays, dans les zones problématiques de l'est de la République démocratique du Congo et des provinces du Grand Kasai
- Organisation, à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 6 sessions de formation sur la violence sexuelle liée au conflit dans les zones touchées par le conflit donnant lieu à la signature d'actes d'engagement
- Organisation, à l'intention des autorités judiciaires de 6 localités, de réunions mensuelles de suivi et de 6 sessions de formation en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits de la personne
- Tenue de 10 consultations de haut niveau avec les autorités congolaises concernant 50 cas de violations ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne et n'ayant encore donné lieu à aucune suite disciplinaire ou judiciaire
- Organisation de 4 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire afin de donner des conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires
- Organisation, dans le Grand Kasai, l'Ituri et les deux Kivus, de 3 sessions de formation itinérantes spécialisées sur la gestion des prisonniers accusés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité
- Organisation de 10 réunions de haut niveau avec le groupe de travail technique conjoint sur le sort des enfants en temps de conflit, coprésidé par l'ONU et le Ministre de la défense, afin de promouvoir l'exécution du plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants
- Organisation de 36 séances de travail avec le (la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, les FARDC et la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et des plans d'action contre la violence sexuelle
- Tenue de 24 réunions de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains pour encourager l'application du principe de responsabilité, promouvoir les droits de la personne et les droits civils et politiques et lutter contre l'impunité
- Tenue de 6 réunions de sensibilisation de haut niveau avec le Ministère de la justice et le Ministère des droits humains pour veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits de la personne répondent de leurs actes

---

*Facteurs externes*

Le Gouvernement mobilise et affecte les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et faciliter le déploiement des Forces armées et de la Police nationale afin de lutter contre la menace posée par les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement dans la lutte contre les groupes armés, y compris la conduite d'opérations conjointes, se poursuit.

---

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (protection des civils)

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
<b>I. Observateurs militaires</b>										
Effectif approuvé 2019/20										660
Effectif proposé 2020/21										660
<b>Variation nette</b>										–
<b>II. Contingents</b>										
Effectif approuvé 2019/20										16 215
Effectif proposé 2020/21										13 640
<b>Variation nette</b>										<b>(2 575)</b>
<b>III. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA–</i>	<i>D-2–</i>	<i>P-5–</i>	<i>P-3–</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SSG</i>	<i>D-1</i>	<i>P-4</i>	<i>P-2</i>						
<b>Bureau du (de la) commandant(e) de la force</b>										
Postes approuvés 2019/20	1	1	–	–	2	4	5	–	9	
Postes proposés 2020/21	1	1	–	–	2	4	5	–	9	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	1	8	27	6	42	36	23	101	
Postes proposés 2020/21	–	1	8	27	6	42	36	23	101	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	7	–	9	17	4	30	
Postes proposés 2020/21	–	–	2	7	–	9	17	4	30	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	1	5	10	1	17	187	9	213	
Postes proposés 2020/21	–	1	5	10	1	17	187	10	214	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	1	1	
<b>Total (personnel civil)</b>										
Postes approuvés 2019/20	1	3	15	44	9	72	245	36	353	
Postes proposés 2020/21	1	3	15	44	9	72	245	37	354	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	1	1	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2019/20										17 228
Effectif proposé 2020/21										14 654
<b>Variation nette</b>										<b>(2 574)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## **Bureau des affaires civiles**

### *Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création)*

71. Dans le Grand Kasaï, la démobilisation spontanée de groupes armés qui est intervenue à la suite du transfert pacifique des pouvoirs présidentiels a permis d'explorer de nouveaux moyens de lutter contre les facteurs du conflit. Le Bureau des affaires civiles contribue à l'élaboration et à l'application de stratégies de réconciliation et de prévention des conflits qui soient viables à long terme et adaptées aux conditions locales en coopérant avec les communautés locales, les organisations de la société civile et les partenaires nationaux, et en leur prêtant assistance. Il mène des activités de renforcement de la confiance avec les populations, la société civile et les autorités afin de promouvoir une gouvernance participative en matière de sécurité. Compte tenu des perspectives qui se sont ouvertes dans le Grand Kasaï, il est nécessaire de renforcer les capacités du bureau local de Kananga. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (Volontaire des Nations Unies) à Kananga.

72. Le (la) titulaire du nouveau poste aidera à renforcer les systèmes de gouvernance démocratique aux niveaux national, provincial et local, et fournira des services d'encadrement et de conseil au personnel des administrations aux échelons national et provincial afin d'améliorer la gouvernance participative en matière de sécurité au niveau local et de mobiliser davantage la société civile.

## **Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo**

73. Au cours de l'exercice 2020/21, la MONUSCO s'attachera en particulier à consolider la stabilité politique et à renforcer les institutions publiques en soutenant les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité. Elle s'appuiera sur une conception commune des priorités et engagements du Gouvernement pour créer des conditions propices à son retrait progressif. Ces engagements seront fixés dans une stratégie commune élaborée par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement, dont l'objectif sera de favoriser la démocratisation et l'inclusion ; de promouvoir la réconciliation entre les communautés ; de soutenir la réforme du secteur de la sécurité et de renforcer l'état de droit ; d'éliminer les causes profondes des conflits ; de renforcer les capacités du Gouvernement, la gouvernance démocratique locale, la résilience des populations et la cohésion sociale et d'améliorer l'accès à la terre ; de s'attaquer aux effets néfastes des conflits intercommunautaires, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et des actes de violence perpétrés par les groupes armés et les forces de sécurité de l'État.

74. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, la MONUSCO soutiendra le règlement pacifique des différends politiques, la lutte contre l'impunité et la responsabilisation des services de sécurité professionnels, et favorisera un dialogue permanent entre le Gouvernement et la société civile. Elle s'emploiera à mener des actions de sensibilisation et à offrir ses bons offices en collaborant avec les populations concernées, la société civile, les responsables politiques, les entités étatiques chargées de la sécurité ainsi que les autorités et institutions publiques, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et la Haute autorité des médias.

75. La Mission s'emploiera essentiellement à faciliter le dialogue et le règlement des conflits, tout en renforçant l'efficacité de ses activités pour ce qui est de la stabilisation, de la sécurité et de la protection des civils. Elle encouragera les initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, telles que les problèmes de longue date touchant à l'identité et l'inclusion, à la propriété foncière

et l'accès aux terres, au déplacement et à la réinstallation et à la transmission du pouvoir coutumier. Elle continuera à faire participer la population dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation afin que la réintégration se fasse au niveau local et qu'elle soit viable, ce qui suppose que la population et les autorités s'attaquent conjointement aux causes sous-jacentes du conflit.

76. La MONUSCO aidera le Gouvernement à élaborer une nouvelle stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence de proximité. Des initiatives visant à intensifier les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris des programmes de lutte contre la violence de proximité, seront élaborées en collaboration avec le Gouvernement, les autorités locales, les organisations non gouvernementales locales, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux. Ces initiatives viseront à réduire durablement les activités des groupes armés, notamment dans le Grand Kasaï, les Kivus et les provinces du Tanganyika et de l'Ituri. La MONUSCO continuera de soutenir le changement de cap du Gouvernement, qui a adopté une approche plus souple et plus adaptée au contexte du désarmement des groupes armés et de leur démobilisation et réinsertion ultérieure. Les initiatives de lutte contre la violence de proximité se concentreront sur les zones où l'activité des groupes armés peut être réduite de façon durable, telles que le Grand Kasaï, les Kivus et les provinces du Tanganyika et de l'Ituri, et viseront à favoriser la cohésion sociale au sein des communautés exposées à la violence armée, à créer des possibilités d'emploi et d'autres activités rémunératrices, et à réduire le recrutement par les groupes armés, en particulier le recrutement de personnes appartenant à des groupes vulnérables tels que les jeunes. Elles seront coordonnées dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et à la stabilisation et viendront compléter les activités menées par l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer le lien entre l'action humanitaire et les activités en faveur de la paix et du développement et contribueront aux efforts à plus long terme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

77. La MONUSCO collaborera avec les principaux acteurs gouvernementaux et ministères en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres partenaires compétents, ainsi qu'avec des organisations régionales et multilatérales, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et l'Union africaine, et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Elle continuera de donner des conseils stratégiques au Gouvernement et à se coordonner avec l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux afin d'appuyer le renforcement des institutions de sécurité et de cultiver une vision nationale commune sur la gouvernance du secteur de la sécurité.

78. La Mission continuera de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux et les entraves à la participation à la vie politique, ainsi que de mener des enquêtes à leur sujet afin que les Congolaises et Congolais, y compris les enfants, puissent exercer leurs droits constitutionnels et que les agents de l'État fassent preuve de la plus grande retenue lorsqu'ils interviennent dans des manifestations pacifiques. Elle continuera également de promouvoir le respect des droits humains et la protection de l'espace politique en permettant à différents points de vue sociaux et politiques de s'exprimer sur l'antenne de Radio Okapi.

79. La MONUSCO appuiera la professionnalisation des services de sécurité et de défense, notamment en plaidant en faveur de l'adoption de la loi de programmation militaire et de l'application d'une législation propre au secteur et en poursuivant sa collaboration avec les acteurs de la sécurité en vue de favoriser un dialogue inclusif et un renforcement des capacités dans le domaine de la réforme du secteur de la

sécurité. La Mission contribuera à renforcer la capacité du Gouvernement d'assumer ses principales responsabilités en matière de sécurité et d'ordre public et appuiera le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones en proie à la violence et aux conflits armés, notamment en étendant la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation au Grand Kasaï et au Tanganyika.

80. La MONUSCO s'efforcera en particulier d'offrir au Gouvernement des conseils stratégiques et techniques et jouera un rôle moteur dans la coordination de l'appui fourni par les partenaires internationaux et bilatéraux et les organismes des Nations Unies dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. L'objectif est d'encourager le Gouvernement à s'investir plus rapidement dans la réforme du secteur de la sécurité et à faire en sorte que celle-ci soit inclusive et garantisse la sécurité et la justice pour tous par l'intermédiaire d'institutions chargées de la justice et de la sécurité indépendantes et responsables et qui fonctionnent correctement. À cet égard, la MONUSCO poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement en fixant des objectifs de référence pour les réformes du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la responsabilité des forces de sécurité. Elle continuera également d'apporter un appui technique au Gouvernement dans l'évaluation des coûts du transfert des activités de sécurité en menant un examen des dépenses publiques consacrées à la sécurité et à la justice en partenariat avec la Banque mondiale.

81. La MONUSCO appuiera le renforcement des capacités de la police nationale et la réforme de la police axée sur la lutte contre l'insécurité en dispensant des formations et des conseils techniques dans les domaines des enquêtes, de la criminalistique, de la police de proximité et de la prévention de la criminalité, tout en soutenant la mise en œuvre du plan d'action de la police nationale visant à lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre. Elle contribuera à renforcer les capacités des membres de la Police nationale congolaise occupant des postes de haut niveau de commandement en matière d'élaboration des politiques et directives stratégiques. Elle promouvra également la réforme et le développement en contribuant à la mise en œuvre du nouveau plan d'action quinquennal de réforme de la police, qui met l'accent sur le professionnalisme et la responsabilité de la police.

82. La MONUSCO continuera d'apporter un appui technique et logistique au système de justice militaire dans le cadre des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, par l'intermédiaire des cellules d'appui aux poursuites judiciaires et du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Elle continuera de plaider en faveur de l'adoption, au niveau national, d'un cadre juridique et de principes directeurs aux fins de la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux crimes graves. Elle continuera également de promouvoir et soutenir les mécanismes visant à mieux tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations graves des droits humains et du droit humanitaire international, ainsi que les initiatives visant à mettre en place une justice de transition aux fins de la prévention de la reprise des conflits.

83. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUSCO aidera le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une réforme pénitentiaire et judiciaire mettant l'accent sur le renforcement du système civil de justice pénale et sur le renforcement et la professionnalisation du système pénitentiaire, l'objectif étant de garantir le plein respect des principes et des normes relatives aux droits humains. Elle continuera également de s'attacher à améliorer la sécurité dans les prisons à plus haut risque, où sont incarcérés des dirigeants de groupes armés ou d'autres détenus à haut risque, afin de réduire le risque d'évasion et le risque que d'anciens détenus ne réintègrent des groupes armés. Elle se concentrera sur les priorités stratégiques fixées avec les autorités nationales et les partenaires afin de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et sa présence au niveau provincial.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.1 Règlement des conflits intercommunautaires profondément enracinés aux niveaux local et provincial

2.1.1 Élaboration et promulgation d'une stratégie commune pour le maintien de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo

2.1.2 Nombre d'accords conclus aux fins du règlement de conflits intracommunautaires et intercommunautaires, y compris des conflits fonciers (2018/19 : 13 ; 2019/20 : 13 ; 2020/21 : 13)

2.1.3 Augmentation des pistes de dialogue entre le Gouvernement et les principaux groupes armés (2018/19 : 1 ; 2019/20 : 2 ; 2020/21 : 3)

*Produits*

- Organisation de 10 sessions de formation sur les outils de gestion des conflits et les techniques tenant compte des questions de genre visant à appuyer les mécanismes locaux de règlement des conflits
- Organisation de 30 sessions de coaching à l'intention des forums d'information communautaires (Barazas), des commissions consultatives sur le règlement des conflits coutumiers et d'autres mécanismes locaux de résolution des conflits
- Mise en œuvre de 20 initiatives locales de règlement des conflits et organisation de 10 sessions de sensibilisation à l'intention de la population visant à soutenir les autorités congolaises, les communautés, les femmes et les jeunes et à promouvoir, dans les provinces touchées par les conflits, des accords de paix et l'aboutissement des processus de paix, l'objectif étant de régler les conflits et de réduire les tensions et la violence
- Établissement de 6 rapports tenant compte des questions de genre sur l'analyse et les causes structurelles profondes des conflits, de 12 rapports mensuels sur les tendances des conflits qui touchent l'est de la République démocratique du Congo, le Grand Kasaï et le Tanganyika, et de 4 rapports ad hoc sur les tendances des conflits au niveau local
- Tenue de réunions trimestrielles avec le Gouvernement aux fins de l'élaboration de la stratégie commune pour le maintien de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie
- Tenue de réunions mensuelles avec le comité exécutif du programme national de stabilisation et de reconstruction et des hauts fonctionnaires du Ministère du plan et des ministères d'exécution concernés aux fins de la gestion, du suivi et de l'allocation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix
- Lancement de 45 projets de lutte contre la violence de proximité mettant l'accent sur les femmes et les enfants qui permettront de désengager les membres des groupes armés, de réinsérer les ex-combattants, de réduire le recrutement dans les groupes armés, en particulier celui de personnes issues de groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, de soutenir les victimes et de mieux prendre en compte les questions de genre
- Conduite de 180 missions de suivi et d'évaluation sur le terrain, notamment des missions d'évaluation concernant 45 projets de lutte contre la violence de proximité, et une évaluation communautaire initiale aux fins de l'élaboration des projets
- Conduite de 22 missions de sensibilisation sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinstallation ou le rapatriement ciblant les éléments des groupes armés congolais et étrangers, les populations victimes des groupes armés et les personnes risquant d'être recrutées
- Distribution de 80 000 tracts dans des zones clés du Nord et du Sud-Kivu
- Tenue de consultations trimestrielles visant à s'attaquer aux causes structurelles profondes des conflits avec les acteurs régionaux, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs,

le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

- Tenue de consultations mensuelles avec l'Union africaine, la SADC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci honorent leurs engagements en promouvant la gouvernance démocratique et la stabilité dans le pays
- Organisation conjointe de 2 ateliers avec le Mécanisme national de suivi, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile pour assurer la cohérence et la complémentarité de plusieurs processus, notamment la stratégie commune pour le maintien de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo, le plan national stratégique de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix, les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et les six engagements nationaux de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et pour assurer la complémentarité des mesures prises pour honorer les engagements nationaux et régionaux
- Organisation de 4 ateliers en coopération avec le Gouvernement, le système des Nations Unies, les partenaires donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires techniques aux fins du lancement et de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix en République démocratique du Congo
- Réunions trimestrielles de coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration et la Commission ougandaise d'amnistie sur les questions liées au rapatriement des anciens combattants d'origine rwandaise et ougandaise
- Production de 52 épisodes de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie », qui est consacrée au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation ou au rapatriement et qui s'adresse aux groupes armés étrangers, et diffusion quotidienne des épisodes par Radio Okapi et les stations de radio mobiles ainsi que par des stations de radio locales avec lesquelles des partenariats ont été établis

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de l'accès à l'espace politique et participation durable et effective des principaux segments de la société, notamment les femmes et les jeunes, à la vie politique

2.2.1 Nombre de projets de loi sur l'administration publique, la protection des défenseurs des droits humains et l'accès à l'information adoptés et mis en œuvre (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 3)

2.2.2 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2018/19 : 922 ; 2019/20 : 910 ; 2020/21 : 900)

2.2.3 Augmentation du nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme (2018/19 : données non disponibles ; 2019/20 : 200 ; 2020/21 : 300)

---

*Produits*

- Organisation de réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local visant à faciliter le dialogue et à promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clefs, notamment pour ce qui est du secteur de la sécurité, et sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité

- Tenue de 5 débats publics et de 5 ateliers avec des représentants des jeunes sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des figures locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix
- Tenue de 7 sessions de renforcement des capacités et de coaching s'adressant aux acteurs de la société civile et auxquelles participent activement des femmes et des jeunes, l'objectif étant de favoriser la revitalisation des organisations de la société civile qui promeuvent la gouvernance démocratique pour tous dans les provinces du Tanganyika, du Kasai, du Kasai central, du Maniema et de l'Ituri
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des parlementaires, des hauts fonctionnaires de ministères, des militaires, des policiers, des agents des services de renseignement et des dirigeants de la société civile, y compris des femmes et des jeunes, aux fins du renforcement de la confiance envers les institutions de sécurité et de l'amélioration de la coordination interinstitutions en matière de sécurité humaine
- Tenue de 6 séminaires sur la planification, l'encadrement et la gouvernance visant à renforcer les capacités des femmes participant à la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération
- Tenue de 6 réunions de sensibilisation de haut niveau avec le Ministère de la justice et le Ministère des droits humains visant à veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits humains répondent de leurs actes
- Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 35 émissions vidéo de la MONUSCO diffusées sur 11 chaînes de télévision locales et mises en ligne sur YouTube et UNifeed ; c) publication et diffusion de 6 numéros du magazine Échos de la MONUSCO ; d) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; e) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité des institutions publiques de protéger les civils et d'établir et de maintenir l'état de droit et la sécurité

2.3.1 Pourcentage des projets prioritaires d'appui au développement institutionnel de la Police nationale congolaise prévus dans le plan d'action de réforme (2020-2024) qui ont été menés à bien (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 15 %)

2.3.2 Diminution du pourcentage de personnes placées en détention provisoire dans les prisons de Kinshasa et des provinces orientales de la République démocratique du Congo (2018/19 : non disponible ; 2019/20 : 73 % ; 2020/21 : 70 %)

2.3.3 Nombre de services d'accueil pour les femmes victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre au sein de la Police nationale congolaise (2018/19 : non disponible ; 2019/20 : 48 ; 2020/21 : 48)

2.3.4 Diminution du nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2018/19 : 23 ; 2019/20 : 15 ; 2020/21 : 13)

2.3.5 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2018/19 : 49 % ; 2019/20 : 60 % ; 2020/21 : 63 %)

*Produits*

- Tenue de 11 réunions de coordination des prisons au niveau provincial, 2 ateliers de sensibilisation et de mobilisation de haut niveau sur la réforme des prisons, notamment sur la séparation et la prise en charge des femmes et des mineurs en conflit avec la loi, et 12 réunions de travail techniques conjointes aux fins de la fourniture de conseils stratégiques sur les réformes pénitentiaires
- Tenue de 1 session de formation sur la réforme du système pénitentiaire et la phase de transition à l'intention de 40 administrateurs pénitentiaires de haut rang
- Appui technique et logistique aux fins de la mise en place d'un établissement de formation pour les agents pénitentiaires et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour l'administration pénitentiaire
- Encadrement quotidien des directeurs et des surveillants de 10 prisons à haut risque, encadrement hebdomadaire des directeurs et des surveillants de 1 prison à haut risque et visites conjointes périodiques dans 1 prison à haut risque avec des représentants des autorités pénitentiaires nationales
- Tenue de 20 ateliers visant à sensibiliser les services nationaux de sécurité, les réseaux de protection et les organisations de la société civile et à renforcer leurs capacités en matière de respect des droits humains et de surveillance et de signalement des violations de ces droits et des atteintes y relatives
- Tenue de 2 ateliers de renforcement des capacités, à l'intention de 100 membres de la Commission nationale des droits de l'homme, sur la promotion des droits humains, la gestion des bases de données, l'établissement de rapports et la décentralisation
- Suivi et encadrement quotidiens de la Police nationale congolaise, y compris l'Inspection générale, grâce au partage de locaux, l'objectif étant d'aider la police à lutter contre l'insécurité, d'accroître le respect des droits humains, des libertés fondamentales et des normes internationales en matière d'application de la loi et de renforcer l'application du principe de responsabilité et la lutte contre l'impunité
- Formation de 220 agentes et agents de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne
- Formation de 15 000 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, sur des questions liées à la gestion de l'ordre public et au respect des droits de la personne, à la police de proximité, à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la collecte de données de renseignement et aux fonctions de la police judiciaire
- Formation de 2 700 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête et à la protection des lieux du crime, notamment aux techniques criminalistiques, compte tenu des questions de genre
- Organisation, dans 7 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière et la réduction du nombre de détentions illégales
- Organisation, dans le Grand Kasaï, l'Ituri et les Kivus, de 3 sessions de formation itinérantes spécialisées sur la gestion des prisonniers accusés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité
- Organisation de 25 audiences foraines
- Tenue de réunions techniques mensuelles des sous-groupes sur la lutte contre l'impunité et sur la performance du Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire de la politique nationale de réforme de la justice, de 2 réunions du comité de suivi technique et de 1 réunion stratégique du comité de pilotage à l'appui du suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire pour 2021
- Organisation de conférences hebdomadaires pour les officiers militaires de haut rang sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme
- Fourniture d'un appui technique, opérationnel et logistique à la Police nationale congolaise dans 8 localités, dans le cadre du renforcement du principe de police de proximité

- Tenue de 100 sessions de groupes de travail sur l'amélioration de la cellule de plainte et l'évaluation des inspecteurs d'audit de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise
- Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités et de 4 réunions de coordination trimestrielles pour fournir des conseils stratégiques et un soutien technique à la commission interprovinciale d'appui au processus de sensibilisation, désarmement, démobilisation et réinsertion communautaire dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans le cadre de la définition de la structure opérationnelle de cette commission et de l'élaboration d'un programme durable de désarmement, démobilisation et réinsertion communautaire
- Conduite de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureurs et des avocats en vue de l'adoption du projet de loi sur la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux crimes graves

#### Facteurs externes

Les autorités compétentes et les acteurs politiques, à tous les niveaux, mobilisent la volonté politique nécessaire pour assurer le plein respect des priorités du Gouvernement, et les mesures essentielles pour faire avancer les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État sont prises aux niveaux local et provincial ou soutenues au niveau national. Les personnalités politiques de premier plan, parmi lesquelles des femmes, sont à même de prendre part au dialogue et à la recherche d'un consensus avec toutes les parties sur le processus politique. Le Gouvernement apporte son soutien aux institutions judiciaires et pénitentiaires et s'engage à poursuivre en justice les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits humains. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer l'engagement pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide.

Tableau 3

### Ressources humaines : composante 2 (Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions publiques en République démocratique du Congo)

Catégorie						Total			
<b>I. Police des Nations Unies</b>									
Effectif approuvé 2019/20						391			
Effectif proposé 2020/21						591			
<b>Variation nette</b>						<b>200</b>			
<b>II. Unités de police constituées</b>									
Effectif approuvé 2019/20						1 050			
Effectif proposé 2020/21						1 410			
<b>Variation nette</b>						<b>360</b>			
<b>III. Personnel fourni par des gouvernements</b>									
Effectif approuvé 2019/20						90			
Effectif proposé 2020/21						90			
<b>Variation nette</b>						–			
<b>IV. Personnel civil</b>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>		<b>Total partiel</b>			
<b>Bureau du (de la) chef de la police</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	2	1	<b>6</b>	–	–	<b>6</b>

<i>Catégorie</i>									<b>Total</b>
Postes proposés 2020/21	–	1	2	2	1	6	–	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de l'administration pénitentiaire</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	–	–	2	2	1	5
Postes proposés 2020/21	–	–	2	–	–	2	2	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	–	2	4	–	8	12
Postes proposés 2020/21	–	–	2	–	2	4	–	8	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	4	–	4	54	–	58
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	–	4	–	4	54	–	58
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	2	4	2	8	54	8	70
Effectif proposé 2020/21	–	–	2	4	2	8	54	8	70
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de l'appui à la stabilisation</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	4	5	9	2	1	12
Postes proposés 2020/21	–	–	–	4	5	9	2	1	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	4	5	–	9	2	1	12
Effectif proposé 2020/21	–	–	4	6	–	10	2	1	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Section de l'appui à la justice</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	3	–	6	15	1	22
Postes proposés 2020/21	–	1	2	3	–	6	15	1	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>								
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	2	3	–	6	15	1	22
Effectif proposé 2020/21	–	1	3	3	–	7	16	1	24
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Division des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	2	15	11	4	32	14	5	51
Postes proposés 2020/21	–	2	15	11	4	32	14	5	51
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'appui électoral</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2020/21	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>		(1)				(1)			(1)
<b>Bureau de l'information</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	7	4	15	13	–	28
Postes proposés 2020/21	–	1	3	7	4	15	13	–	28
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Radio Okapi</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	–	1	3	109	–	112
Postes proposés 2020/21	–	–	2	–	1	3	109	–	112
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	5	32	28	12	77	155	16	248
Effectif proposé 2020/21	–	5	32	28	12	77	155	16	248
<b>Variation nette</b>									

Catégorie									Total
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	1	–	4	–	5	54	–	59
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	1	5	–	6	55	–	61
<b>Variation nette</b>		<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>			<b>2</b>
<b>Total (emplois de temporaire inclus)</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	6	32	32	12	82	209	16	307
Effectif proposé 2020/21	–	5	33	33	12	83	210	16	309
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>2</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	1 838
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	–	–	–	–	2 400
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>562</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

#### **Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (maintien de 4 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de classe P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (maintien de 54 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir 8 emplois d'administrateur(trice) et 46 d'agent(e) des services généraux)*

84. En 2020/21, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration s'appuiera sur les résultats déjà obtenus pour soutenir le Gouvernement dans les activités de planification stratégique et de coordination et dans les campagnes de communication politique qu'il mène auprès des groupes armés, et continuera d'appuyer, de suivre et d'évaluer les activités de programme menées pour lutter contre la violence au sein de la collectivité. Elle poursuivra ses travaux sur le désarmement et la démobilisation des combattants congolais, qu'elle coordonnera avec les activités liées à la réintégration que mène l'équipe de pays des Nations Unies. Elle aidera également ses partenaires de la République démocratique du Congo et des pays voisins à poursuivre et intensifier les efforts de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des combattants étrangers, et élaborera un plan pour le transfert du processus aux autorités nationales. Elle redoublera d'efforts pour faire le lien entre les activités relatives aux programmes et les activités de médiation et de règlement des conflits locaux ainsi que les projets de stabilisation à plus long terme, qui sont axés sur le développement socio-économique et visent à ouvrir des perspectives économiques autres que les groupes armés et les activités criminelles pour les anciens combattants démobilisés.

85. Il est donc proposé de conserver huit emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (4 P-3 et 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), quatre emplois d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 46 emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

### **Section de l'appui à la stabilisation**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (création de 1 emploi de classe P-3)*

86. Dans sa résolution 2502, le Conseil de sécurité a demandé à la Mission d'assurer la coordination entre le Gouvernement, les partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies selon une approche ciblée, graduelle et ordonnée de la stabilisation fondée sur une analyse actualisée des conflits, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et de l'adoption d'une démarche tenant compte des risques de conflit dans toute la zone de la Mission. En conséquence, la Mission s'efforcera d'appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État, notamment en étendant la Stratégie au Grand Kasaï. Compte tenu de l'expansion géographique des activités, il est nécessaire de renforcer les capacités du bureau local de Kananga. Il est donc proposé de créer un emploi de coordonnateur(trice) (P-3) à Kananga.

87. Le (la) coordonnateur(trice) (P-3) concourra à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de stabilisation du bureau local de Kananga ; gèrera les activités relatives aux programmes et aux fonds d'affectation spéciale ; cerner les principaux problèmes et élaborera des politiques, stratégies et programmes en consultation avec d'autres sections de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

### **Section de l'appui à la justice**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (création de 1 emploi de classe P-5)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (création de 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)*

88. La Section de l'appui à la justice concourt à l'exécution de trois tâches essentielles confiées à la Mission : a) travailler de concert avec les autorités de la République démocratique du Congo afin de renforcer et d'appuyer le système judiciaire, d'enquêter sur tous ceux qui pourraient avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de traduire les intéressés en justice ; b) appuyer la mise en place d'institutions judiciaires opérationnelles, professionnelles et responsables dans le cadre de la stabilisation et du renforcement des institutions publiques ; c) collaborer avec les autorités nationales et les partenaires internationaux afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de réforme de la justice (2017) en leur donnant des conseils stratégiques et techniques.

89. Les activités que mène la Section de l'appui à la justice pour aider les institutions de la justice militaire à lutter contre l'impunité se sont développées à plusieurs égards. La Section dirige les efforts que la Mission déploie pour mettre en œuvre le volet relatif à la responsabilité judiciaire du plan d'action visant à accroître la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, en appuyant les enquêtes menées et les poursuites engagées à la suite du décès de soldats de la paix. En 2020/21, elle apportera un appui accru aux autorités judiciaires militaires dans la suite donnée aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ainsi qu'aux crimes ordinaires commis par des membres des forces de sécurité, en particulier les crimes de violence sexuelle, afin que les forces de sécurité ne soient plus perçues comme une menace par la population, que ces dernières ont pour mission de servir. La Section concourra en outre à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les Forces démocratiques alliées.

90. En 2020/21, la Section de l'appui à la justice apportera également un appui accru à la mise en place et au fonctionnement des institutions judiciaires civiles afin de résoudre les conflits intercommunautaires en promouvant des initiatives et réformes judiciaires visant à renforcer la responsabilité et l'efficacité du système judiciaire. Même si ces activités se dérouleront en grande partie sur le terrain, le quartier général de la Mission devra y participer et en assurer la coordination stratégique avec constance.

91. Au niveau stratégique, compte tenu de l'achèvement, prévu à la mi-2020, d'un programme quadriennal commun d'appui à la justice mené à l'échelle du système des Nations Unies, de l'activité accrue des donateurs dans le domaine de la justice et des activités de planification de la transition requises dans la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, il faudra que la Mission renforce provisoirement son rôle de chef de file dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste plan de transition dans le domaine de l'état de droit en assurant une meilleure coordination de l'appui apporté dans ce domaine par la Mission, les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs, ainsi que dans la mobilisation des ressources pour le programme commun. Alors que la Mission amorce la transition, la Section de l'appui à la justice doit maintenir une vision stratégique tournée vers l'avenir et tenant compte de la situation au niveau provincial, qui est évaluée par ses équipes sur le terrain et d'autres entités de la Mission, et veiller à ce que cette connaissance de la situation contribue au débat au niveau national.

92. Il est donc proposé de créer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir un emploi de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) et un emploi de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) sera responsable de la planification stratégique et de la coordination de l'appui apporté par la Section au développement et au renforcement des institutions judiciaires civiles ; coordonnera les activités menées par la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs aux fins du développement et du renforcement des institutions publiques ; achèvera et mettra en œuvre le programme commun d'appui à la justice des Nations Unies, y compris pour ce qui est de la mobilisation des ressources ; gèrera le financement des activités liées à ce programme et des activités menées par la Section en matière de justice civile.

93. Le (la) spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) travaillera à l'antenne de Tshikapa du bureau local de Kananga et planifiera, organisera et mènera à bien les activités de la Section qui concernent le renforcement des institutions judiciaires civiles et la mise en place d'une transition en douceur. La Section n'est actuellement pas présente à Tshikapa. Une telle présence est nécessaire si l'on veut mener à bien les activités visant à renforcer les institutions judiciaires dans la province du Kasai.

### **Bureau de l'appui électoral**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (suppression de 1 emploi de classe D-1)*

94. La MONUSCO n'ayant plus de mandat en matière d'appui électoral, il est proposé de supprimer le poste de chef des observateurs électoraux (D-1). Le PNUD et d'autres partenaires fourniront une assistance technique pour les futures élections. Les questions politiques liées aux processus électoraux, telles que la réforme électorale et le renouvellement de la Commission électorale nationale indépendante, continueront d'être couvertes par la Mission dans la limite des ressources disponibles.

### Composante 3 : appui

95. Pendant l'exercice 2020/21, la composante Appui continuera à fournir l'appui administratif et logistique nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission, avec trois objectifs principaux : a) consolider la présence de la Mission, tout en veillant à tenir compte des questions environnementales ; b) ajuster le dispositif de la composante Appui à la Mission afin d'appuyer les opérations liées à la protection des civils par les bataillons de déploiement rapide et la brigade d'intervention de la force, notamment en améliorant la mobilité de la force par l'utilisation d'aéronefs lourds à voilure fixe ou tournante et d'un système renforcé d'aéronef non habité, qui apporteront des capacités cruciales à l'appui à l'exécution du mandat ; c) renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général.

96. Faisant fond sur les gains d'efficacité réalisés au cours de l'exercice 2019/20, la Mission ajustera son dispositif pour appuyer l'approche globale et le concept de protection par la projection. Compte tenu de la nécessité de disposer d'une force agile et mobile, et d'assurer la projection de forces, des moyens aériens pleinement opérationnels restent essentiels pour la projection des éléments de sécurité de la Mission dans les différentes zones d'opérations.

97. La Mission continuera de s'attacher à renforcer la sécurité des soldats de la paix et à conserver ses bases d'opérations en fortifiant les sites de déploiement ainsi que les complexes de l'ONU, en mettant en place une solide chaîne d'évacuation sanitaire et de traitement des blessés, et en appliquant le concept de chronologie 10-1-2 pour le traitement des blessés et les évacuations.

98. L'alignement de la composante Appui à la mission sur les activités générales relatives aux structures d'appui des missions et de gestion de la chaîne d'approvisionnement se poursuivra. Cela passe notamment par une planification rigoureuse des procédures de planification de la demande, d'achat et de livraison, ainsi que par la gestion des avoirs appartenant à l'ONU. Les stocks seront considérablement réduits pour tenir compte de l'évolution du dispositif de la Mission et de la réduction de ses effectifs, et les remplacements ne seront effectués que s'ils sont nécessaires pour respecter les normes de sécurité. Le bureau de gestion de la chaîne d'approvisionnement continuera à travailler avec d'autres bureaux de la Division de l'appui aux missions en vue de fournir en temps voulu l'appui logistique nécessaire à l'exécution efficace du mandat. Il travaillera également avec le Département de l'appui opérationnel pour faire de la chaîne d'approvisionnement une fonction totalement intégrée de bout en bout. Le module de gestion des transports devrait être entièrement intégré à Umoja en 2020, ce qui permettra d'améliorer la visibilité, d'inclure une interface fournisseurs et de réduire les coûts de fret. Le déploiement du module de planification de la demande et de l'acquisition dans Umoja apportera une visibilité, une intégration, une collaboration, une optimisation et une agilité supplémentaires ainsi qu'un meilleur contrôle sur la gestion des stocks. En conséquence, la gestion des stocks sera améliorée et les nouvelles acquisitions seront autorisées sur la base du plan d'acquisition approuvé lorsque les matériels ne sont pas disponibles en stock ou auprès d'autres missions. En outre, le déploiement de ce module devrait améliorer la gestion du matériel grâce à une meilleure visibilité des stocks. Cet aspect est important puisque la Mission avance vers la phase de retrait, au cours de laquelle le principe de responsabilité et la bonne gestion des actifs sont de la plus haute importance.

### 3.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation primaire et secondaire) (2018/19 : 65 % ; 2019/20 : 90 % ; 2020/21 : 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 12,3 % ; 2019/20 : 12 % ; 2020/21 : 11,4 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 37,4 % ; 2019/20 : 37,5 % ; 2020/21 : 38 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2018/19 : 66 ; 2019/20 : 64 ; 2020/21 : 62)

3.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour tous les postes soumis à recrutement international (2018/19 : 120 ; 2019/20 : 120 ; 2020/21 : 120)

3.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 98,5 % ; 2019/20 : 98,5 % ; 2020/21 : 98,6 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 80,0 % ; 2019/20 : 98,5 % ; 2020/21 : 99,0 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2018/19 : 1 827 ; 2019/20 : 1 830 ; 2020/21 : 1 830)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2018/19 : 20 % ; 2019/20 : 20 % ; 2020/21 : 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 55,4 % ; 2019/20 : 65,0 % ; 2020/21 : 70,0 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 97,2 % ; 2019/20 : 98,0 % ; 2020/21 : 98,0 %)

*Produits*

**Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Mise en œuvre du système intégré de base de données médicales électroniques Umoja (Earth Med) en vue d'améliorer le suivi des droits à prestation médicaux des membres du personnel
- Mise en ligne du processus de planification de la chaîne d'approvisionnement

**Audit, contrôle des risques et conformité**

- Application de 20 recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de 17 recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par la direction

**Services de transports aériens**

- Exploitation et entretien de 38 aéronefs (10 avions et 28 hélicoptères) et de 3 drones
- Exécution d'un total de 18 459 heures de vol prévues (8 309 par des prestataires commerciaux et 10 150 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 38 appareils, 17 aérodromes et 48 sites d'atterrissage

**Budget, finances et communication de l'information**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 087,8 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

**Services relatifs au personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 2 634 civils (638 agents recrutés sur le plan international, 1 627 agents recrutés sur le plan national, 57 titulaires d'emplois de temporaire et 312 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 5 793 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 111 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 5 697 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 314 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 262 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

**Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures**

- Services d'entretien et de réparation portant sur 109 installations de la Mission réparties dans 13 sites

- Construction et entretien de 200 kilomètres de route, de 10 ponceaux et de 10 ponts, de 10 aérodromes et de 66 héliports
- Exploitation et entretien de 869 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 707 panneaux et centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (25 stations de traitement des eaux usées dans 9 sites, 35 stations de traitement et de purification de l'eau dans 9 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 12 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 9 sites

### **Gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 33,5 millions de litres de carburant (18,4 millions de litres pour les opérations aériennes, 6,0 millions de litres pour les transports terrestres et 9,1 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 5 sites gérés par l'ONU et 19 sites gérés par des contractants

### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture de 5 405 radios portatives, de 1 891 radios mobiles pour véhicules et de 339 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 39 stations de radio FM et 9 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 38 microterminaux VSAT et 119 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture de 3 921 ordinateurs et de 864 imprimantes pour un effectif moyen de 4 128 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 417 appareils et 48 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 24 réseaux locaux et 51 réseaux étendus dans 24 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 20 686 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 25 cartes

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (10 centres de consultation ou dispensaires de niveau I) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (50 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 9 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux ou centres de consultation
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 centres de soins (2 hôpitaux de niveau II, 5 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 4 sites dans la zone de la mission et dans 2 sites à l'extérieur de cette zone

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 297,0 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 14 400 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil

d'immobilisation, d'un coût historique total de 349,2 millions de dollars, et communication de l'information y relative

### **Services relatifs au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement de 15 425 militaires et policiers (184 observateurs militaires, 324 officiers d'état-major, 13 065 membres des contingents, 532 policiers des Nations Unies et 1 320 membres d'unités de police constituées) et de 63 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 50 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 67 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 14 702 membres de contingents et d'unités de police constituées
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 15 425 militaires et policiers et 63 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 529 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 7 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 17 482 demandes de voyage à des fins de formation

### **Gestion des véhicules et services de transport terrestre**

- Exploitation et entretien de 1 507 véhicules appartenant à l'ONU (765 véhicules légers, 288 véhicules à usage spécial, 24 ambulances, 28 véhicules blindés, 222 autres véhicules spécialisés et 180 remorques et accessoires), de 3 023 véhicules appartenant aux contingents et de 9 ateliers et installations de réparation

### **Déontologie et discipline**

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour 18 059 militaires, policiers et membres du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives)
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire, en cas de faute, en étroite collaboration avec les partenaires concernés
- Mise en œuvre d'une campagne locale de sensibilisation des collectivités, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées avec le soutien actif des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés
- Évaluation de tous les cas d'exploitation et d'abus sexuels signalés, vérification des allégations lorsqu'il existe des indices convaincants et renvoi des affaires aux instances d'enquête appropriées pour action
- Fourniture d'une assistance aux victimes en collaboration avec l'UNICEF et le FNUAP

### **VIH/sida**

- Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 20 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 200 membres du personnel civil
- Conduite de 90 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 10 000 militaires et policiers
- Organisation de 60 stages de formation de base à l'intention des militaires et policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève
- Organisation de 15 stages de remise à niveau à l'intention de 900 militaires et de 6 stages de formation par les pairs dans 6 sites de la Mission à l'intention de 100 militaires et policiers

- Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 30 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 30 responsables de cures prophylactiques
- Organisation, chaque trimestre, dans des différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 4 500 membres du personnel de la Mission
- Organisation, auprès des bataillons, de 20 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Réalisation d'une étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre

### **Sécurité**

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans la zone de la mission ; 1 300 interventions rapides pour soutenir le personnel des Nations Unies ; 300 escortes assurées par l'équipe de réaction rapide de sécurité des Nations Unies ; contrôles radios hebdomadaires pour le personnel des Nations Unies
- Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang
- Fourniture de services de lutte incendie et de sauvetage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les locaux et les résidences du personnel des Nations Unies à Kinshasa et à Goma ; conduite de 30 exercices d'évacuation incendie à l'échelle de la mission ; formation de 1 200 membres du personnel à la sécurité incendie et à l'utilisation des extincteurs
- Élaboration de 600 rapports d'enquête complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de stages de formation à l'intention de 50 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et de 500 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission ; 400 séances de sensibilisation à la sécurité pour tout le personnel de la Mission
- Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité ; 4 000 rapports quotidiens sur la sécurité des Nations Unies ; 4 justifications de la prime de danger ; 22 plans de sécurité avec annexes ; 4 notes d'information sur le pays
- Évaluation des risques de sécurité dans 700 sites de la Force, y compris de la sécurité des logements
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Établissement de 52 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire
- Contrôle de 100 000 passagers dans les aéroports de la MONUSCO

---

#### *Facteurs externes*

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus

---

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (Appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Section déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	5	2	<b>12</b>	8	2	<b>22</b>
Postes proposés 2020/21	–	1	4	5	2	<b>12</b>	8	2	<b>22</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	–	<b>1</b>	6	–	<b>7</b>
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	–	<b>1</b>	6	–	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	4	8	65	<b>77</b>	224	–	<b>301</b>
Postes proposés 2020/21	–	–	4	8	65	<b>77</b>	224	–	<b>301</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui à la mission</b>									
<b>Bureau du Directeur</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	5	5	3	<b>14</b>	16	2	<b>32</b>
Postes proposés 2020/21	–	1	5	5	3	<b>14</b>	16	2	<b>32</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Gestion des opérations et des ressources</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	20	22	89	<b>132</b>	208	49	<b>389</b>
Postes proposés 2020/21	–	1	20	22	89	<b>132</b>	208	49	<b>389</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Gestion de la prestation de services</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	14	26	98	<b>139</b>	530	137	<b>806</b>
Postes proposés 2020/21	–	1	14	26	98	<b>139</b>	530	137	<b>806</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	10	18	74	<b>103</b>	264	79	<b>446</b>
Postes proposés 2020/21	–	1	10	18	74	<b>103</b>	264	79	<b>446</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (Division de l'appui à la mission)</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	4	49	71	264	<b>388</b>	1 018	267	<b>1 673</b>
Postes proposés 2020/21	–	4	49	71	264	<b>388</b>	1 018	267	<b>1 673</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	5	58	84	331	<b>478</b>	1 256	269	<b>2 003</b>	
Postes proposés 2020/21	–	5	58	84	331	<b>478</b>	1 256	269	<b>2 003</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4) ÷ (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	31 028,7	31 790,5	32 890,2	1 099,7	3,5
Contingents	477 660,1	427 867,0	416 328,3	(11 538,7)	(2,7)
Police des Nations Unies	19 358,7	17 892,1	33 128,6	15 236,5	85,2
Unités de police constituées	32 910,1	31 541,5	44 360,0	12 818,5	40,6
<b>Total partiel</b>	<b>560 957,6</b>	<b>509 091,1</b>	<b>526 707,1</b>	<b>17 616,0</b>	<b>3,5</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	150 249,5	126 075,8	148 409,9	22 334,1	17,7
Personnel recruté sur le plan national	100 846,0	70 811,8	85 287,6	14 475,8	20,4
Volontaires des Nations Unies	22 979,4	15 289,8	16 782,5	1 492,7	9,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	18 665,2	4 283,3	5 285,1	1 001,8	23,4
Personnel fourni par des gouvernements	2 244,4	2 870,5	3 930,0	1 059,5	36,9
<b>Total partiel</b>	<b>294 984,5</b>	<b>219 331,2</b>	<b>259 695,1</b>	<b>40 363,9</b>	<b>18,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	1 504,5	752,0	708,8	(43,2)	(5,7)
Voyages officiels	6 630,3	5 097,4	5 792,4	695,0	13,6
Installations et infrastructures	59 012,4	46 359,0	60 390,9	14 031,9	30,3
Transports terrestres	16 245,5	10 179,5	14 143,4	3 963,9	38,9
Opérations aériennes	168 384,4	140 619,3	126 043,1	(14 576,2)	(10,4)
Opérations maritimes ou fluviales	1 120,2	300,0	345,0	45,0	15,0
Communications et informatique	35 008,2	33 046,8	44 450,7	11 403,9	34,5
Santé	2 008,3	1 860,6	1 558,7	(301,9)	(16,2)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	47 220,5	44 115,9	46 434,4	2 318,5	5,3
Projets à effet rapide	1 480,8	1 500,0	1 500,0	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>338 615,1</b>	<b>283 830,5</b>	<b>301 367,4</b>	<b>17 536,9</b>	<b>6,2</b>
<b>Montant brut</b>	<b>1 194 557,2</b>	<b>1 012 252,8</b>	<b>1 087 769,6</b>	<b>75 516,8</b>	<b>7,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	31 058,5	22 651,2	26 531,2	3 880,0	17,1
<b>Montant net</b>	<b>1 163 498,7</b>	<b>989 601,6</b>	<b>1 061 238,4</b>	<b>71 636,8</b>	<b>7,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 194 557,2</b>	<b>1 012 252,8</b>	<b>1 087 769,6</b>	<b>75 516,8</b>	<b>7,5</b>

## B. Contributions non budgétisées

99. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	17 410,1
<b>Total</b>	<b>17 410,1</b>

<sup>a</sup> Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement et de débarquement.

## C. Gains d'efficience

100. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Hélicoptères : location et exploitation 9 130,4		La reconfiguration de la flotte d'hélicoptères, comprenant notamment une réduction de 3 appareils, permettra à la Mission de fournir le même niveau de service avec moins de moyens aériens
Articles de papeterie et fournitures de bureau 30,0		La mise en place d'une plateforme électronique permettant de créer des notes et des télécopies, éliminant ainsi la nécessité d'imprimer la correspondance pour signature, et l'utilisation systématique de l'impression recto-verso devraient permettre une réduction de l'utilisation du papier de 20 %
<b>Total</b>	<b>9 160,4</b>	

## D. Taux de vacance

101. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux approuvé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	26,4	26,0	23,0
Contingents	8,2	15,2	4,2
Police des Nations Unies	18,9	26,9	10,0
Unités de police constituées	3,4	13,3	6,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux approuvé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	12,3	18,0	11,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	19,8	22,0	17,6
Agents des services généraux	6,3	11,2	4,1
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	19,4	14,7	9,6
Personnel recruté sur le plan national	36,4	36,4	18,2 <sup>b</sup>
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	34,5	18,0	0,0 <sup>b</sup>
Administrateurs	–	50,0	11,0 <sup>b</sup>
Agents des services généraux	1,2	10,5	4,1
Personnel fourni par des gouvernements	58,9	50,0	30,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>b</sup> Un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes.

102. Les coefficients délais de déploiement appliqués pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil sont calculés sur la base des effectifs effectivement déployés pendant l'exercice 2018/19 et au premier semestre de l'exercice 2019/20, ainsi que de l'expérience des années antérieures et des projections de déploiement pour l'exercice 2020/21.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

103. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 128 479 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	62 681,0	6 070,9	68 751,9
Soutien logistique autonome	55 188,7	4 539,1	59 727,8
<b>Total</b>	<b>117 869,7</b>	<b>10 610,0</b>	<b>128 479,7</b>
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>

### A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> juillet 2017	30 juin 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 <sup>er</sup> juillet 2017	30 juin 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,7	1 <sup>er</sup> juillet 2017	30 juin 2017

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0–3,5		

## F. Formation

104. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Consultants</b>	
Formateurs	98,8
<b>Voyages officiels</b>	
Voyages au titre de la formation	778,6
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Honoraires, fournitures et services	431,9
<b>Total</b>	<b>1 309,3</b>

105. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>2018/19 (effectif)</i>	<i>2019/20 (prévu)</i>	<i>2020/21 (proposé)</i>	<i>2018/19 (effectif)</i>	<i>2019 /20 (prévu)</i>	<i>2020/21 (proposé)</i>	<i>2018/19 (effectif)</i>	<i>2019/20 (prévu)</i>	<i>2020/21 (proposé)</i>
Formation interne	1 981	1 719	2 483	2 982	2 050	3 310	27 857	9 376	17 477
Formation externe <sup>a</sup>	58	82	89	8	26	22	20	24	5
<b>Total</b>	<b>2 039</b>	<b>1 801</b>	<b>2 572</b>	<b>2 990</b>	<b>2 076</b>	<b>3 332</b>	<b>27 877</b>	<b>9 400</b>	<b>17 482</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

106. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2020/21, à savoir 297 cours destinés à 5 904 membres du personnel civil, resteront axées sur : l'exécution du mandat ; l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives ; le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Les exigences en matière de formation du personnel policier et militaire, notamment sur la protection des civils, la protection des enfants, la violence sexuelle liée aux conflits et la formation en matière de genre, seront encore renforcées. Le Groupe de la formation aidera les sections organiques à offrir des formations sur la protection des civils, les enquêtes et les rapports sur les droits de l'homme, la gestion des conflits et la consolidation de la paix. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO continuera de donner la priorité à la formation

des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et elle veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par les formateurs du Centre intégré de formation du personnel des missions. Les activités de formation en cours d'emploi, de tutorat et de mentorat, qui ont donné de bons résultats dans le passé, se poursuivront pendant l'exercice 2020/21 avec une assistance extérieure supplémentaire et un atelier consacré à la reconversion professionnelle. La Mission continuera de privilégier les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les participants étant censés transmettre les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Un programme sur les capacités de direction des femmes pour le personnel national et un atelier de planification financière pour la reconversion professionnelle seront également organisés au cours de la période 2020/21. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux locaux et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

107. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi, un moyen peu onéreux d'augmenter le nombre de membres du personnel bénéficiant d'une formation sur des sujets tels que l'appui à la mission, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée dans la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dans le Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports, l'informatique et les communications, le génie, la gestion des ressources humaines, les achats, la sécurité et les soins médicaux, ainsi que des domaines d'activité tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le rapatriement et la réinstallation, la problématique femmes/hommes, l'état de droit, les questions pénitentiaires, les affaires civiles et les affaires politiques. En outre, la Mission continuera de proposer des cours de langue. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles du personnel et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

108. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages officiels	
Voyages à des fins autres que la formation	161,2
Installations et infrastructures	
Travaux de construction, de transformation, de rénovation et d'entretien des locaux	450,0
Achat de matériel de génie	569,6
Transports terrestres	
Location de véhicules	60,0
Carburants et lubrifiants	51,2
Communications	
Services d'information et de publication	36,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Santé	
Services médicaux	5,0
Fournitures médicales	35,0
Fournitures, services et matériel divers	
Rations	1 598,2
Fret	115,0
Programmes de lutte contre la violence de proximité	4 500,0
<b>Total</b>	<b>7 581,2</b>

109. Pendant l'exercice 2020/21, la MONUSCO appuiera le renforcement des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris les programmes de lutte contre la violence de proximité, et prendra, de concert avec le Gouvernement, les autorités locales, les organisations non gouvernementales locales, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, des mesures visant à réduire durablement les activités des groupes armés, notamment dans les provinces du Grand Kasai, des Kivus, du Tanganyika et de l'Ituri. La Mission aidera le Gouvernement à se réorienter vers une nouvelle approche du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et des initiatives de lutte contre la violence de proximité, en se concentrant sur les zones présentant un potentiel pour une réduction durable de l'activité des groupes armés.

110. Dans le cadre de cet appui, la MONUSCO continuera à fournir des conseils stratégiques et un soutien technique à la commission interprovinciale d'appui à la sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion communautaire au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en définissant sa structure opérationnelle et en élaborant un programme durable de désarmement, de démobilisation et de réinsertion reposant sur la collectivité et visant à prévenir le recrutement des jeunes à risque par des groupes armés par la création de sources de revenus alternatives dans les communautés.

111. La Mission adaptera son appui aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et ex-combattantes congolais, ainsi que celles relatives au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement des ex-combattants et ex-combattantes étrangers, ainsi que des personnes à leur charge. Parallèlement à ses activités d'information (sensibilisation et mobilisation sociale) qui viseront principalement les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la MONUSCO maintiendra les camps de transit situés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu destinés au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement de 1 000 combattants et combattantes congolais et de 100 enfants associés à des groupes armés, ainsi qu'à la démobilisation et au rapatriement de 500 combattants et combattantes étrangers et des personnes à leur charge. La Mission maintiendra également sa capacité de déployer et de mettre en service des structures mobiles et souples afin de soutenir le processus de négociation à plus grande échelle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de près de 700 combattants et combattantes congolais des groupes armés, mené par le Gouvernement.

112. La Mission élaborera et exécutera 45 projets de lutte contre la violence de proximité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de Tanganyika et du Grand Kasai. Les projets viseront à favoriser la cohésion sociale au sein des communautés exposées à la violence armée ; créer des possibilités d'emploi et autres activités rémunératrices ; réduire le recrutement par les groupes armés, en particulier le recrutement de personnes appartenant à des groupes vulnérables comme les jeunes.

Ces projets porteront sur la formation professionnelle ; la sécurité et la stabilisation ; la création de revenus ; la protection de l'enfance ; la protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ; la mobilisation sociale et les activités de proximité.

## H. Services de détection des mines et de déminage

113. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	3 465,6

114. Pendant l'exercice 2020/21, la Mission continuera d'assurer la destruction des engins explosifs comme suit : a) en localisant, neutralisant et détruisant les engins explosifs, y compris les stocks d'armes et de munitions non sécurisés des FARDC et de la Police nationale congolaise, en vue de renforcer la protection des civils ; b) en évaluant et en détruisant les armes et les munitions qui ont été rendues pendant le processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement ; c) en évaluant et en détruisant les munitions inutilisables, obsolètes ou excédentaires pour les contingents et les unités de police constituées ; d) en donnant suite aux autres demandes d'appui, par exemple en vue de l'inspection et du déminage des sites de la Mission devant être fermés, avant qu'ils ne soient réutilisés à des fins civiles. La Mission fournira également une formation à l'appui du développement d'une capacité nationale durable et crédible de gestion des risques d'explosion, y compris en matière de neutralisation des explosifs et munitions.

## I. Autres activités relatives aux programmes

115. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	4 242,0
Projets de stabilisation des communautés	866,0
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	800,0
Embargo sur les armes	800,0
<b>Total</b>	<b>6 708,0</b>

116. Les ressources demandées au titre des activités de programme pour la période 2020/21 soutiendront l'exécution des mandats portant sur la réforme institutionnelle, y compris la sécurité et l'État de droit, et la protection des civils par des systèmes d'alerte rapide.

117. La Mission aura notamment pour priorité le renforcement du système pénitentiaire ainsi que le soutien aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, en vue de doter l'État d'institutions fonctionnelles, professionnelles et responsables, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice. Un programme visera à renforcer la sécurité des prisons, conformément au mandat de la Mission, par l'intermédiaire d'un soutien infrastructurel à la construction et à la remise en état des établissements pour femmes et pour mineurs dans deux provinces ; la fourniture d'équipements de prise d'empreintes digitales des prisonniers afin d'identifier plus facilement les prisonniers accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans deux prisons à haut risque ; l'organisation d'une formation à la sécurité, y compris une formation itinérante, pour le personnel et les responsables des prisons dans six provinces afin d'améliorer la capacité opérationnelle à gérer les prisonniers à haut risque, en particulier les éléments des groupes armés (742 000 dollars). Un autre programme soutiendra le renforcement de la chaîne pénale, la réduction des détentions prolongées et illégales et de la surpopulation des prisons tout en fournissant un appui technique et logistique aux autorités judiciaires dans les zones désignées comme prioritaires dans six provinces (1 500 000 dollars). Par ailleurs, un programme visera à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise à assurer des services de police de proximité afin de réduire l'insécurité et à contribuer à la protection des civils dans quatre zones urbaines où des groupes armés sont présents (2 000 000 dollars).

118. Un autre programme visera à renforcer la protection des civils au moyen de dispositifs d'alerte rapide, de la prévention des conflits et du renforcement de la gouvernance participative grâce à la consolidation des capacités des comités locaux de sécurité et de protection et renforcement des capacités des autorités nationales à résoudre les conflits, notamment sur des questions foncières (866 000 dollars). Un autre programme encore aura pour objet de renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au moyen de la destruction des armes obsolètes, abandonnées ou restituées et de la gestion des munitions (800 000 dollars). Enfin, compte tenu des objectifs prévus dans le mandat consistant à améliorer la sécurité régionale, un programme visera à réduire la menace que constitue le trafic d'armes et de matériels connexes dans le pays par l'établissement de rapports détaillés sur le transfert illicite d'armes et de matériels connexes aux groupes armés (800 000 dollars).

## J. Projets à effet rapide

119. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2020/21, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2018/19 (effectif)	1 480,8	62
2019/20 (approuvé)	1 500,0	65
2020/21 (proposé)	1 500,0	65

120. Les ressources prévues pour l'exercice 2020/21 resteront inchangées par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2019/20. L'exécution des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins immédiats des populations locales, dans les zones où la

Mission est présente. Les projets à effet rapide ont eu un impact positif au niveau local et ont renforcé la confiance entre la population et les autorités.

Pendant l'exercice 2020/21, les projets à effet rapide porteront notamment sur : la fourniture de lumière par l'installation de panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics ; la construction ou la remise en état de centres de santé essentiels, de bâtiments scolaires et de points d'eau ; la construction de centres de formation professionnelle et leur dotation en matériel ; la réparation des ponts ; la remise en état des prisons, des bâtiments judiciaires, des commissariats de la police nationale et des bâtiments occupés par l'administration.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

122 Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	1 099,7	3,5 %

#### • Gestion : changements concernant le déploiement

123 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait que le coefficient délais de déploiement qu'il est proposé d'appliquer pour l'exercice 2020/21 (23,0 %) est plus faible que celui approuvé pour l'exercice 2019/20 (26,0 %), ce qui s'explique par l'accroissement des effectifs au quartier général de la brigade d'intervention de la force, conformément aux recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation indépendante de la protection des civils et de la neutralisation des groupes armés dans les territoires de Beni et de Mambasa.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(11 538,7)	(2,7 %)

#### • Mandat : changements concernant l'effectif maximum autorisé

124 La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due au fait que le nombre moyen de militaires qu'il est proposé de déployer au cours de l'exercice 2020/21 (13 065) est inférieur à celui retenu pour l'exercice 2019/20 (13 750), ce qui se traduit par une réduction des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, des congés de détente et des indemnités journalières, des rations et du matériel appartenant aux contingents. La diminution proposée est conforme à la réduction de l'effectif maximum autorisé prévue dans la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2020/21 est de 4,2 % pour un effectif autorisé de 13 640 militaires (effectif maximum autorisé de 14 000 militaires, minoré de 360 militaires affectés aux unités de police constituées), contre 15,2 % pour un effectif maximum autorisé de 16 215 militaires pour l'exercice 2019/20.

125 La baisse globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par la diminution du montant des réductions au titre du matériel manquant ou défectueux

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

appartenant aux contingents pendant l'exercice 2020/21 par rapport à l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	15 236,5	85,2 %

• **Mandat : changements concernant l'effectif maximum autorisé**

126 La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres de la police des Nations Unies qu'il est proposé de déployer au cours de l'exercice 2020/21 (532) est supérieur à celui retenu pour l'exercice 2019/20 (286). L'augmentation proposée est conforme à la hausse de l'effectif maximum autorisé prévue dans la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2020/21 est de 10 % pour un effectif maximum autorisé de 591 policiers, contre 26,9 % pour un effectif maximum autorisé de 391 policiers pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	12 818,5	40,6 %

• **Mandat : changements concernant l'effectif maximum autorisé**

127 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait que le nombre moyen de membres des unités de police constituées qu'il est proposé de déployer pour l'exercice 2020/21 (1 320) est supérieur à celui retenu pour l'exercice 2019/20 (910), ce qui se traduit par une augmentation des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements du coût des unités de police constituées aux taux standard, des frais de voyage liés au déploiement, des congés de détente et des indemnités journalières, des rations, du matériel appartenant aux contingents et du fret. L'augmentation proposée est conforme à la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a approuvé le déploiement, à titre temporaire, de 360 membres supplémentaires d'unités de police constituées, à condition qu'ils soient déployés en remplacement du personnel militaire. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2020/21 est de 6,4 % pour un effectif maximum autorisé de 1 410 membres, contre 13,3 % pour un effectif maximum autorisé de 1 050 membres pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	22 334,1	17,7 %

• **Gestion : modification du taux de vacance**

128 La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due à l'application d'un taux de vacance inférieur au taux approuvé en 2019/20 (11,4 % contre 18,0 %) et à l'augmentation du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2020/21, qui est passé de 41,5 % à 52,6 % en septembre 2019.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	14 475,8	20,4 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

129 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application de taux de vacance inférieurs aux taux approuvés en 2019/20 (17,6 % contre 22,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 4,1 % contre 11,2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national) et à l'augmentation des dépenses moyennes prévues au titre des traitements, des dépenses communes et des contributions du personnel pour l'exercice 2020/21, compte tenu des derniers barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national en République démocratique du Congo et à Entebbe, de la tendance observée les années précédentes et du changement de l'échelon de référence du barème des traitements des agents locaux utilisé pour calculer les dépenses liées au personnel recruté sur le plan national (le calcul est effectué à partir de l'échelon X de la classe AN-B et de l'échelon XI de la classe G-4 pour l'exercice 2020/21, alors qu'il était effectué à partir de l'échelon IX de la classe AN-B et de l'échelon X de la classe G-4 pour l'exercice 2019/20).

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	1 492,7	9,8 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

130 La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due à l'application de taux de vacance inférieurs aux taux approuvés en 2019/20 (9,6 % contre 14,7 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 18,2 % contre 36,4 % pour ceux recrutés sur le plan national), à la création proposée d'un poste supplémentaire et à l'augmentation des ressources demandées au titre de la sécurité des logements compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	1 001,8	23,4 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

131 La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par l'application de taux de vacance inférieurs aux taux approuvés en 2019/20 (11,4 % contre 50,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 4,1 % contre 10,5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national) et par le fait qu'il est proposé de créer un emploi soumis à recrutement national et deux emplois soumis à recrutement international.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	1 059,5	36,9 %

• **Gestion : modification du taux de vacance**

132 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance inférieur au taux approuvé en 2019/20 (30,0 % contre 50,0 %), laquelle s'explique par le déploiement d'effectifs supplémentaires devant permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat consistant à aider l'État à se doter d'institutions judiciaires fonctionnelles, professionnelles et responsables.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	(43,2)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

133 La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due à la suspension des services de consultants utilisés aux fins du renforcement des capacités de la Commission électorale nationale indépendante, le mandat révisé de la Mission n'ayant pas de composante électorale.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages officiels</b>	695,0	13,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

134 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation du nombre d'observateurs militaires et de membres de la police des Nations Unies et à l'accroissement du nombre de missions d'évaluation et de planification menées dans le cadre des activités entreprises par la Mission aux fins de l'élaboration d'initiatives de programme avec le Gouvernement et l'équipe de pays dans la perspective de la transition.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	14 031,9	30,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

135 La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) le traitement des demandes de remboursement reçues des pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre des travaux de construction, du fait de la mise sur pied de trois camps supplémentaires pour les trois unités de police constituées qui seront déployées pendant l'exercice 2020/21 et d'un hôpital de niveau II à Beni, qui remplacera l'hôpital de niveau II de Bunia ; c) l'achat proposé de locaux préfabriqués, de blocs sanitaires, de climatiseurs et d'unités d'hébergement en vue de la reconstruction du complexe de la Mission à Beni ; d) la hausse des dépenses prévues au titre de la sécurité des logements du personnel en tenue en raison de l'augmentation du nombre d'observateurs militaires, d'officiers d'état-major et de membres de la police des Nations Unies ; e) les frais estimés de mise en route du nouveau contrat clef en main d'approvisionnement en carburant, qui entrera en vigueur en juillet 2020, et la hausse des frais d'exploitation et de maintenance.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	3 963,9	38,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

136 La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due : a) à l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants, compte tenu des frais estimés de mise en route du contrat clef en main d'approvisionnement en carburant qui entrera en vigueur en juillet 2020, à la constitution de réserves stratégiques et locales de carburant à hauteur de 480 000 litres et au renforcement de l'appui qui sera apporté aux FARDC dans le cadre des opérations conjointes ; b) à la nécessité de remplacer 40 véhicules légers de transport de passagers, 1 dépanneuse et 1 chariot élévateur industriel dont la durée de vie utile est dépassée ; c) à l'augmentation des

dépenses prévues au titre des pièces de rechange en raison du vieillissement du parc de véhicules, de son état mécanique et de son utilisation dans des conditions environnementales difficiles ; d) à la location d'autobus pour la relève des contingents militaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(14 576,2)	(10,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

137 La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues au titre de la location et de l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, qui est due au rapatriement de trois hélicoptères Rooivalk, effectué compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels, à la baisse du coût de l'heure de vol d'un appareil C-130 Hercules, qui fait suite à la signature d'une nouvelle lettre d'attribution, aux coûts fixes plus faibles de l'appareil Embraer EMB 120 qui remplacera un CRJ-200, et à la diminution du nombre d'heures de vol ; b) la baisse des dépenses prévues au titre du carburant en raison de la réduction du nombre d'appareils et d'heures de vol.

138 La diminution globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par : a) les frais estimés de mise en route du contrat clef en main d'approvisionnement en carburant qui entrera en vigueur en juillet 2020 et la constitution de réserves stratégiques et locales de carburant à hauteur de 565 000 litres ; b) le remplacement de neuf tracteurs de remorquage et de trois groupes électrogènes de parc dont la durée de vie utile est dépassée, et l'achat proposé de trois tracteurs de remorquage et de trois groupes électrogènes de parc en remplacement du matériel appartenant aux contingents qui est en cours de rapatriement.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	45,0	15,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

139 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'ajustement des montants prévus au titre des conteneurs maritimes compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	11 403,9	34,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

140 La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre de la maintenance du matériel de communication et informatique et des services d'appui connexes, compte tenu du coût des services de communication nécessaires à l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, estimé à partir des prévisions figurant dans la lettre d'attribution ; b) la hausse des dépenses prévues au titre des services de télécommunications et de réseau, qui tient à l'achat de 120 cartes SIM destinées aux policiers des Nations Unies et officiers d'état-major supplémentaires ainsi qu'au personnel de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, à l'obtention de services Internet additionnels propres à appuyer les opérations menées par ladite unité et à faciliter la circulation et l'échange de données, et à l'acquisition de 10 téléphones satellitaires destinés à être utilisés par les membres supplémentaires de la police des Nations Unies et des unités

de police constituées lors de missions dans des zones non desservies par les autres moyens de communication et pour assurer la redondance dans le système de communication ; c) l'intensification des activités de sensibilisation visant à renforcer la capacité des autorités nationales de gérer et de résoudre les différends fonciers, à aider les administrations locales à régler des conflits intercommunautaires, à renforcer l'appareil de la justice civile et le système pénitentiaire et à clarifier les priorités de la Mission dans la perspective d'une réduction responsable et durable de ses effectifs ; d) l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel de communication et informatique, due à l'achat proposé de 25 imprimantes réseau, en raison de l'augmentation du nombre de membres de la police des Nations Unies, de 4 liaisons hertziennes et de 8 commutateurs réseau, l'objectif étant d'améliorer le réseau existant et d'établir des connexions en prévision de l'accroissement du nombre de membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées et du déploiement de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, et de 2 équipements de stockage réseau aux fins du stockage et de l'échange de données à l'appui des opérations menées par l'unité.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(301,9)	(16,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

141 La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due à la réduction des effectifs militaires et au niveau élevé des stocks.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	2 318,5	5,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142 La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement : a) à l'accroissement du nombre d'activités relatives aux programmes menées à l'appui de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, en particulier le renforcement du professionnalisme et de la responsabilité de la Police nationale congolaise, l'aide apportée en faveur de la mise en œuvre de la réforme pénitentiaire et de l'amélioration des systèmes de sécurité dans les prisons à haut risque, et le renforcement des institutions garantes de l'état de droit dans le Grand Kasaï et le Tanganyika ; b) aux activités supplémentaires menées dans le cadre de la lutte antimines, en particulier l'évaluation et le déminage des sites de la Mission devant être fermés avant qu'ils soient réutilisés à des fins civiles, et l'appui apporté au développement de moyens nationaux durables et crédibles de gestion des risques liés aux explosifs, notamment en matière de neutralisation des explosifs et munitions ; c) à l'augmentation des dépenses prévues au titre des rations du fait de l'appui accru qu'il est proposé d'apporter aux FARDC dans le cadre des opérations conjointes.

143 L'augmentation globale est en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du fret compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

## IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

144 Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 1 087 769 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 90 647 467 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 73/315 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 70/286)

##### *Décision ou demande*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15)

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de

##### *Mesures prises*

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats est conforme aux tâches prescrites par le Conseil de sécurité et tient compte des priorités et des besoins en ressources de la Mission, définis en fonction de son concept stratégique, des plans par composante, y compris les programmes de travail des bureaux locaux, et des hypothèses budgétaires sur lesquelles repose la planification stratégique annuelle.

En outre, le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission est systématiquement établi compte tenu des recommandations issues des examens stratégiques afin que le dispositif et la configuration de la Mission puissent être adaptés en fonction de l'évolution de la situation.

Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'ampleur des opérations et du soutien essentiel nécessaire au déploiement du personnel civil et du personnel en tenue concourant à l'exécution du mandat. Ce ratio diminue régulièrement : il est passé de 3,3 pour 1 en 2014/15 à 2,4 pour 1 en 2019/20. En ce qui concerne le transfert de certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, 75,4 % des membres du personnel de la

dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à

MONUSCO étaient recrutés localement. Au cours de l'exercice 2018/19, 10 postes (1 P-4, 7 P-3 et 2 postes d'agent(e) du Service mobile) ont été transformés en postes soumis à recrutement national.

En ce qui concerne les postes soumis à recrutement international, le nombre de jours ouvrables s'écoulant entre la date limite de dépôt des candidatures et la sélection des candidats a diminué au cours des trois exercices précédents, aussi bien pour le recrutement sur une liste de réserve que pour le recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, passant de 104 jours en 2016/17 à 66 jours en 2018/19 pour les postes pourvus sur liste de réserve, et de 218 jours en 2016/17 à 120 jours en 2018/19 pour les postes faisant l'objet d'un avis de vacance spécifique. Cette amélioration est principalement due au fait qu'une formation et un solide accompagnement ont été offerts aux responsables des postes à pourvoir aux fins d'améliorer l'évaluation des candidatures et au fait que la Mission a recruté des membres du personnel de missions dont les effectifs ont été réduits, d'où une procédure de recrutement plus rapide.

Depuis 2017, la Conseillère principale pour la problématique femmes-hommes relève directement du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, ce qui contribue à l'intégration des questions de genre. La Mission a continué de suivre la mesure dans laquelle les questions de genre étaient prises en compte dans l'exécution de son mandat, notamment en évaluant la planification et les activités opérationnelles à l'aide du marqueur genre, qui sert d'outil d'application du principe de responsabilité. Deux examens ont été réalisés durant l'exercice 2018/19, ce qui atteste des efforts déployés pour assurer la prise en compte des questions de genre.

La MONUSCO a appliqué sa directive sur la parité des sexes, qui consiste à fixer des objectifs de parité pour le personnel international du Service mobile au rang D-2 et à adopter des mesures visant à faire progresser l'équilibre femmes-hommes à tous les niveaux de la Mission. De façon à accroître la proportion de personnel féminin, les responsables des postes à pourvoir sont tenus, chaque fois qu'ils sélectionnent un candidat masculin, d'établir un mémorandum de sélection justifiant leur décision et présentant des statistiques relatives à la situation respective des femmes et des hommes et à la représentation géographique, qui doit être signé par le(la) Directeur(trice) de l'appui à la mission.

En conséquence, la proportion de femmes est passée de 29 % en juillet 2018 à 32 % en juillet 2019, ce qui

*Décision ou demande**Mesures prises*

assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

est toutefois inférieur à l'objectif de parité, fixé à 36 %. Conformément à la stratégie globale sur la parité des sexes applicable au personnel en tenue du Département des opérations de paix et à sa propre stratégie en faveur de la parité des sexes, la MONUSCO a mis en œuvre, en 2019, une stratégie concernant la police des Nations Unies qui vise à porter à 10 % la proportion de femmes dans chaque unité de police constituée. Elle a également continué de promouvoir un processus de consolidation de la paix et de cohabitation inclusif en appuyant et préconisant la véritable participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, notamment dans les dialogues entre les populations locales, les mécanismes d'alerte rapide, les réseaux de médiatrices et les ateliers organisés à l'intention des personnalités politiques.

La Mission a continué de s'employer à réduire son empreinte écologique en mettant en œuvre des projets environnementaux d'ensemble liés aux installations d'eau et d'assainissement et à la production d'électricité.

Consciente de la nécessité d'assurer une meilleure application du protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés, la force a renforcé les équipes chirurgicales avancées et repositionné les moyens aériens de façon à réduire les délais de prise en charge dans les régions éloignées.

Bien qu'elle convienne de l'utilité des systèmes de drones aériens pour ce qui est de mieux apprécier la situation et de renforcer la sécurité du personnel de maintien de la paix, la MONUSCO a eu de la peine à mettre en place un système amélioré. Elle a notamment rencontré des difficultés dans les domaines suivants : aspects opérationnels et juridiques liés à l'achèvement et à l'entretien de la piste de décollage et d'atterrissage des engins ; inclusion de l'enregistrement officiel dans la gestion des contrats ; disponibilité de personnel qualifié pour le déploiement et l'entretien des appareils ; installation d'un système d'éclairage destiné aux opérations nocturnes ; délais de remplacement du matériel défectueux ; degré de collaboration de la part de l'entreprise prestataire.

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le

En étroite coopération avec le Siège de l'ONU, la Mission travaille avec l'entreprise prestataire pour remédier à ces difficultés dans le cadre du déploiement du nouveau système de drones aériens.

Pour assurer la sécurité des informations et des communications à la MONUSCO, un outil de cryptage et de protection des données qui réduit les risques de vol ou de divulgation des données a été déployé dans l'ensemble de la Mission en août 2018. Des serveurs et des unités de stockage spécialisés ont été déployés pour assurer la sécurité et l'intégrité des données recueillies dans le cadre des missions de surveillance effectuées par les drones aériens. Ces données sont centralisées dans un dépôt principal situé à Beni, et reproduites et stockées dans un dépôt secondaire se trouvant à Goma. La diffusion en direct des données est rendue possible par l'existence d'un même réseau sécurisé dans les deux sites.

Le projet de budget pour le système de drones aériens est établi compte tenu des besoins opérationnels de la Mission et des directives fournies par le Siège de l'Organisation.

À la MONUSCO, l'utilisation du système de drones aériens est totalement intégrée, et les produits sont régulièrement examinés par une cellule spécialisée située au quartier général de la force.

La Mission a mis en place un comité du parc automobile chargé d'examiner et d'optimiser régulièrement la dotation en véhicules de ses différentes bases d'opérations. Ce comité, dont les travaux sont encadrés par le Manuel des coûts et coefficients standard, a pour objectif d'atteindre un ratio de 4,5 personnes par véhicule pour le personnel des services organiques et des entités chargées de la sécurité, de la prestation de services et de la chaîne d'approvisionnement, et un ratio de 5,5 personnes par véhicule pour le personnel de l'administration.

Les prévisions de dépenses annuelles doivent financer : a) les nouveaux projets de construction ; b) l'entretien et l'exploitation des installations. Les nouveaux projets de construction dépendent des

*Décision ou demande**Mesures prises*

cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

besoins de la force. La Mission s'efforce d'anticiper ces besoins, mais l'évolution constante des exigences opérationnelles sur le terrain fait qu'il est difficile d'avoir une vision claire des plans pluriannuels nécessaires aux projets de construction.

La Mission effectue un suivi hebdomadaire des stocks de fournitures destinées à la défense des périmètres et des stocks d'autres biens et marchandises. Elle exécute un projet de rapprochement et d'optimisation des stocks qui permet de rapprocher les stocks dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public. Elle a également créé un comité de haut niveau chargé d'examiner son plan de demande et d'acquisition, lequel compare les achats prévus aux stocks existants avant tout nouvel achat.

La MONUSCO confie presque tous ses projets de construction à des entrepreneurs locaux. Les principaux matériaux de construction – sable, gravier, bois et pierres – sont achetés sur le marché local, ce qui permet d'éviter des coûts de transport et de stockage élevés. Les projets de construction sont exécutés en conformité avec le Manuel des achats de l'ONU, la politique environnementale et la stratégie environnementale ainsi que les lois et règlements du pays.

La MONUSCO travaille en coopération avec la Section de l'appui centralisé aux achats (anciennement Bureau régional d'achat) en vue de trouver une solution optimale pour sa chaîne d'approvisionnement et celle de la Base d'appui d'Entebbe. Au cours de l'exercice 2018/19, elle a travaillé en étroite collaboration avec la Section et s'est portée volontaire pour être la principale mission chargée des commandes passées dans le cadre de plusieurs nouveaux contrats-cadres régionaux.

En 2018/19, la Section de l'appui centralisé aux achats a établi, au nom de la MONUSCO, 16 contrats propres à la Mission représentant un montant total de plus de 4,7 millions de dollars et concernant les éléments suivants : entretien et révision des moteurs de groupes électrogènes diesel ; modernisation du système électrique ; hébergement ; repas et transports ; services de câblage structuré et démontage des infrastructures de télécommunications ; services d'analyse de l'ADN ; systèmes de protection de l'alimentation électrique ; matériaux de construction ; petits travaux de construction ; services de restauration pour le camp de transit de la Base d'appui

d'Entebbe ; installation électrique pour les appareils de commutation et les transformateurs électriques ; enlèvement et élimination de la ferraille et des déchets plastiques ; construction d'un réservoir d'eau ; services de nettoyage, de gardiennage, d'entretien des sols, de jardinage, de collecte des déchets, d'élimination et de fumigation ou de lutte phytosanitaire à la Base d'appui d'Entebbe.

En outre, la MONUSCO utilise régulièrement les contrats-cadres régionaux établis par la Section de l'appui centralisé aux achats : au cours de l'exercice 2018/19, elle a ainsi passé 38 commandes représentant un montant total de plus de 2,1 millions de dollars et visant notamment à acquérir des services de publicité, des carburants et lubrifiants, des services d'impression, des revêtements de sol en linoléum, des services d'escalade à la Base d'appui d'Entebbe, et des fournitures sanitaires et articles de nettoyage.

En outre, la Section de l'appui centralisé aux achats a fourni un appui à la Section des achats de la MONUSCO et a notamment concouru à l'approbation de 33 commandes d'un montant total de plus de 8,6 millions de dollars.

La Section de l'appui centralisé aux achats continue de contribuer au respect des modalités de sélection des fournisseurs et de transport harmonisées au niveau de la région. Elle continue également de prêter assistance à la Mission pour l'enregistrement et la synchronisation des fournisseurs sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

La Mission a continué à prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité des équipages aériens : a) organisation, par la Section de la sûreté et de la sécurité, d'une séance d'information sur la sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres des équipages arrivant dans la région, auxquels il a notamment été conseillé de se loger à l'intérieur du périmètre de sécurité dûment défini par les services de sécurité de l'ONU ; b) diffusion régulière d'annonces concernant la sécurité aux équipages ; c) inclusion des membres des équipages dans le plan d'évacuation de sécurité. Les membres des équipages vivant dans les enceintes de la MONUSCO sont protégés par les normes minimales de sécurité opérationnelle de la Mission, et ceux qui vivent en dehors des périmètres de sécurité font appel à des sociétés de sécurité privées certifiées par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59)

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de

Au cours de l'exercice 2018/19, la Mission a approuvé 62 projets à effet rapide, dont 48 (77 %) avaient été intégralement exécutés à la fin de l'exercice. Deux projets ont été annulés du fait de la fermeture des bureaux locaux de Mbandaka et de Dungu. Les 12 autres n'ont pas été achevés au cours de la période en raison d'une approbation tardive.

La Mission se concentre sur les résultats et s'efforce d'améliorer la gestion des projets en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Elle continue de plaider pour que les projets à effet rapide fassent l'objet d'évaluations externes et applique les meilleures pratiques en ce qui concerne l'allocation des ressources et la méthode employée pour ces évaluations.

La Mission évalue progressivement les tâches et les capacités prescrites en vue de prendre des mesures d'appui à la transition. Depuis l'examen stratégique de 2017, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement hôte, elle procède à des évaluations des capacités et au recensement des initiatives de renforcement des capacités lancées dans les domaines de la justice, de l'égalité des genres et des droits humains, de l'élimination des causes profondes des conflits et de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants. La fourniture au Gouvernement congolais d'une assistance technique destinée à l'aider à procéder à la consolidation d'une structure nationale civile efficace qui contrôle les principales activités minières et gère équitablement l'extraction, le transport et le commerce des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo, demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2463 (2019), demeure l'un des moyens les plus efficaces de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024 devrait faciliter la planification de la transition. Au cours de l'exercice 2019/20, un poste de conseiller(ère) pour la transition (P-5) a été créé en vue de fournir un appui essentiel à la gestion de la transition.

L'examen stratégique de 2019 a également donné lieu à des recommandations sur la gestion de la transition, dont il a été tenu compte dans le projet de budget. Les progrès accomplis seront décrits dans le rapport sur l'exécution du budget.

Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 contient des informations sur les activités relatives aux

*Décision ou demande**Mesures prises*

programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82)

programmes, le produit correspondant à chacune d'entre elles étant présenté dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Il sera fait état, dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MONUSCO, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

**Demandes concernant les opérations de maintien de la paix en général formulées dans la résolution relative au financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

(Résolution [72/290](#))

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12)

La MONUSCO veille à ce que les dispositions pertinentes de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles soient incorporées dans les contrats établis entre l'ONU et les entités qui mènent des activités financées par les ressources de la Mission et à ce que les employés de ces entités s'y conforment strictement. Les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant ces entités et leurs employés font l'objet d'une enquête approfondie.

Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 contient des informations sur les activités relatives aux programmes, le produit correspondant à chacune d'entre elles étant présenté dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

## Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(Résolution 73/315)

### Décision ou demande

### Mesures prises

Note que les activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix, qui sont financées au moyen des contributions, doivent être directement en rapport avec les mandats du Conseil de sécurité et revues en conséquence quand ceux-ci évoluent (par. 11)

Souligne également l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 14)

Les prévisions de ressources pour les activités relatives aux programmes sont établies après examen du mandat et des priorités de la Mission.

La Mission a apporté sa collaboration au Bureau des services de contrôle interne aux fins de l'audit complet de conformité et de gestion de la mise en œuvre de la politique et du cadre de gestion des risques institutionnels auquel celui-ci a procédé. Les recommandations formulées à l'issue de cet audit seront appliquées d'ici à octobre 2020 en vue de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

### Demande/recommandation

### Mesures prises

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix. (par. 31)

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans. (par. 46)

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment

La MONUSCO continue de suivre de près l'utilisation des ressources approuvées et réaffecte systématiquement les fonds entre centres financiers avant tout transfert entre rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci. La fréquence des transferts effectués au cours de l'exercice 2018/19 s'explique principalement par des dépenses non financées et des besoins urgents non prévus. Tous les transferts de ressources doivent être justifiés de manière exhaustive avant d'être approuvés par la Mission et le Siège de l'ONU.

Les postes vacants depuis au moins deux ans ont été examinés et il a été proposé, en fonction des besoins opérationnels, de les supprimer ou de les maintenir.

La MONUSCO met tout en œuvre pour atténuer son empreinte écologique. Une centrale solaire subvient à 100 % des besoins en électricité de l'hôpital de niveau III de Goma. Afin d'accroître la part de l'électricité provenant de sources renouvelables, la Mission a lancé plusieurs projets, notamment

celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix. (par. 94)

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit [susvisées] et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 [ci-après], le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir. (par. 116)

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables. (par. 122)

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones. (par. 138)

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels,

l'installation dans tous ses sites d'un système de production d'énergie solaire pour l'éclairage public et le raccordement de ses locaux aux réseaux électriques locaux, ce qui réduit considérablement le recours aux groupes électrogènes. Plusieurs projets liés à la gestion des déchets ont été mis en œuvre, notamment l'installation de stations d'épuration des eaux usées, la mise en place d'un système de séparation et d'élimination des déchets solides, et la construction de fosses septiques et de bassins de trempage.

La Mission a participé à l'initiative du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations des Nations Unies, notamment en optimisant son plan d'organisation des vols réguliers et en améliorant l'utilisation de ses moyens aériens. Elle continuera de s'employer à assurer des services de transport aérien adaptés, rentables et sûrs.

La Mission évalue régulièrement l'utilisation de ses moyens aériens et prend des mesures pour l'optimiser. Elle procède périodiquement à l'examen du plan d'organisation des vols réguliers à partir des données relatives à l'utilisation des appareils et des prévisions concernant les besoins de transport aérien. Elle poursuivra sa recherche d'économies et de gains d'efficience tout en répondant à ses besoins opérationnels.

Les ressources à inscrire au budget au titre de son système de drones aériens ont été calculées sur la base des besoins de la Mission et conformément aux directives du Siège de l'ONU et aux dispositions contractuelles en vigueur.

Tous les projets sont planifiés et exécutés conformément aux directives relatives à la gouvernance des projets publiées par le Département de l'appui opérationnel. Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 contient des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant égal

*Demande/recommandation**Mesures prises*

notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget. (par. 157)

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen. (par. 160)

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions. (par. 167)

ou supérieur à 1 million de dollars y étant bien indiqués.

Conformément au plan de transition pour la transformation du parc automobile des missions, la MONUSCO a remplacé 24 véhicules légers de transport de passagers par 24 véhicules utilitaires ou polyvalents (pick-up) au cours de l'exercice 2018/19. Ces véhicules peuvent être utilisés sur des terrains accidentés et difficiles pour appuyer le déploiement rapide des opérations de la Mission dans les bases d'opérations reculées et les bureaux locaux où les infrastructures et les routes sont en mauvais état.

L'ensemble du personnel médical de la Mission a reçu une formation aux soins immédiats en réanimation cardiorespiratoire, aux techniques spécialisées de réanimation cardiorespiratoire et à la prise en charge des urgences traumatologiques en situation préhospitalière.

Le personnel de la Section des services médicaux a été soumis à un test de résistance visant à évaluer l'efficacité des évacuations sanitaires primaires, dont le déroulement a été observé par des experts du Siège de l'Organisation. Il est ressorti de cet exercice que les mécanismes de décision, de coordination et de coopération de la Mission fonctionnaient bien et s'accompagnaient de procédures claires et simplifiées d'activation du dispositif d'évacuation sanitaire et de méthodes de communication et d'exécution standardisées. Certaines lacunes ont été recensées, comme la non-administration de premiers secours de qualité dans les 10 minutes. Une formation aux premiers secours est dispensée au personnel des missions par des médecins dans les bureaux locaux.

### **Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

(A/73/755/Add.15 et résolution 73/315 de l'Assemblée générale)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif prend note des améliorations prévues et encourage la Mission à poursuivre ces efforts afin d'héberger l'ensemble des membres des contingents dans des logements conformes aux normes. (par. 20)

Un certain nombre d'installations préfabriquées de la Mission ont dépassé leur durée de vie. Pour que les membres des contingents puissent être hébergés dans des logements standard conformes aux normes minimales, l'achat et la construction de bâtiments

Le Comité consultatif se félicite de l'approche adoptée pour renforcer les capacités nationales et transformer des postes et postes temporaires soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local, et encourage la MONUSCO à continuer de rechercher de nouvelles possibilités de transférer des capacités au personnel recruté sur le plan national. (par. 26)

Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Le Comité souligne à nouveau que, d'une manière générale, il faut déterminer s'il convient de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale). (par. 29)

Le Comité consultatif souligne que l'affectation de fonctionnaires à des postes de rang supérieur devrait être utilisée à titre temporaire, que tous les postes vacants actuels et futurs devraient être pourvus rapidement et que les procédures de recrutement devraient être menées à leur terme. (par. 30)

Il est indiqué dans le document sur le budget de la Mission que l'effectif du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) comprend 21 postes (voir A/73/816, tableau 1 et annexe II.A). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que deux postes (1 P-4 et 1 P-5) étaient actuellement affectés au Bureau de la Représentante spéciale adjointe pour l'aider à assumer ses fonctions de Coordonnatrice résidente et étaient financés sur le budget du Bureau de la coordination des activités de développement et gérés par le PNUD. En outre, un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) était mis à disposition par le PNUD dans le cadre de l'accord négocié entre l'ONU et le PNUD. Le Comité consultatif

préfabriqués ont été prévus dans le projet de budget pour 2020/21.

La MONUSCO examine ses besoins en personnel chaque année et étudie alors les modifications qu'il est possible d'apporter à son tableau d'effectifs, notamment les transformations de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local.

Lorsqu'un poste est sur le point de devenir vacant, il est désigné comme devant être pourvu avant le départ de son (sa) titulaire, afin que le recrutement puisse être mené à bien rapidement. Le taux de vacance est inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur les plans international et national, ce qui témoigne des efforts faits pour accélérer le recrutement et pourvoir les postes vacants.

La Mission a toutefois peiné à pourvoir les postes vacants au cours de l'exercice 2018/19, notamment parce qu'elle s'est efforcée de se conformer à la stratégie sur la parité des sexes et d'améliorer la proportion de femmes dans ses effectifs.

Les postes vacants depuis au moins deux ans ont été examinés et il a été proposé de les supprimer ou de les maintenir en fonction des besoins opérationnels.

La Mission applique le Statut et le Règlement du personnel et la politique régissant l'affectation de fonctionnaires à des postes de rang supérieur. Les affectations à des postes de rang supérieur sont effectuées à titre temporaire, jusqu'à ce qu'une décision à plus long terme soit prise.

Les deux postes (1 P-4 et 1 P-5) du Bureau du Représentant spécial adjoint qui sont destinés à aider le Représentant à assumer ses fonctions de Coordonnateur résident sont financés au moyen du fonds d'affectation spéciale destiné à accompagner la période de mise en place du système redynamisé de coordonnateurs résidents, en application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

est d'avis qu'il conviendrait d'indiquer clairement et de façon totalement transparente dans le projet de budget la source de financement de ces postes. (par. 32)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée à plusieurs reprises par le faible taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). (par. 36)

Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a noté qu'il avait été informé que le système de drones actuel n'avait pas été utilisé et qu'un nouveau contrat commercial était nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission ([A/72/789/Add.11](#), par. 34). [...] Il a en outre été informé que le système s'était révélé inadapté en raison de sa portée limitée et de son incapacité de fonctionner dans des conditions météorologiques défavorables, ainsi que de problèmes techniques fréquents, dont plusieurs accidents. Pour remédier aux limites opérationnelles du système, l'ONU a lancé un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau système de drones à même d'améliorer la fonctionnalité à un coût similaire ou inférieur [...]. Le Comité consultatif estime que cette situation témoigne des déficiences de la procédure de passation des marchés, y compris pour ce qui est de l'analyse des besoins et de l'évaluation des propositions de fournisseurs, ce qui conduit à l'achat de biens non adaptés à leur objet. Il compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain rapport des informations complémentaires sur les mesures prises pour remédier à ces déficiences ainsi que sur les enseignements tirés. (par. 39)

Le Comité consultatif note le faible taux de représentation des femmes, en particulier dans les catégories du personnel recruté sur le plan national, et encourage la MONUSCO à redoubler d'efforts pour parvenir à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans son personnel civil. (par. 41)

Le faible taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion est principalement imputable aux voyages urgents que doivent effectuer la Représentante spéciale du Secrétaire général, les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, le commandant de la force et le personnel qui les accompagne.

La MONUSCO continue de sensibiliser l'ensemble de son personnel à la nécessité de respecter ces directives en diffusant des messages en ce sens et examine minutieusement les raisons invoquées pour justifier les demandes non conformes.

Le système de drones aériens précédent de la Mission a été acquis dans le cadre d'une procédure d'achat menée en 2013. Il s'agissait du tout premier contrat passé par l'ONU pour ce type de système aérien de renseignement, de reconnaissance et de surveillance à la pointe de la technologie. Les exigences opérationnelles de la Mission ont considérablement évolué depuis la rédaction du cahier des charges associé à ce contrat initial, et il a été tenu compte, lors de la procédure d'achat suivante, des enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne tant les capacités techniques que la surveillance de la qualité et de la sécurité que le fournisseur doit impérativement assurer afin d'atténuer les risques de problèmes techniques et d'accidents.

Conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, la Mission a fait porter la première phase de sa propre stratégie en la matière sur le personnel recruté sur le plan international, tout en s'efforçant également de recruter du personnel féminin aux postes d'agent(e) des services généraux afin de réduire le déséquilibre femmes-hommes. À l'issue de l'examen comparatif, la Mission a adopté des mesures visant à faire progresser la parité au sein du personnel civil, ce qui a permis d'accroître la proportion de femmes parmi le

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une solide fonction de gestion des risques, compte tenu des risques inhérents à la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix, tels que la perte ou le vol de biens. Il compte que le Secrétaire général fournira dans son prochain rapport des informations complémentaires sur les risques recensés et les mesures prises pour les atténuer et y faire face. (par. 42)

Le Comité consultatif prend note des initiatives de la Mission en matière d'environnement et continue d'encourager la MONUSCO à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, comme demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions [69/307](#) et [70/286](#). Il souligne en particulier la nécessité de veiller à ce que les risques environnementaux liés à la réduction des effectifs de la MONUSCO et à la fermeture de bureaux extérieurs et de bases d'opérations soient pleinement pris en compte de manière globale. Il compte que le Secrétaire général donnera dans son prochain rapport des précisions sur l'impact de la mise en œuvre de sa stratégie environnementale en termes de gains d'efficacité, de consommation énergétique et d'économies d'énergie. (par. 45)

Le projet de budget pour 2019/20 prévoit un montant de 1,5 million de dollars pour un total de 65 projets à effet rapide [...]. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport des renseignements supplémentaires sur la gestion, la mise en œuvre et l'état d'avancement des projets, y compris des informations sur les résultats obtenus et les enseignements tirés de l'expérience. (par. 46)

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport des informations à jour sur les efforts déployés pour améliorer la planification et la gestion d'autres activités de programme ainsi que la fourniture d'information sur ces activités. (par. 47)

personnel recruté sur le plan national (16,4 % en juillet 2019).

La MONUSCO a fermé huit sites au cours de l'exercice 2018/19 et a inclus dans son plan opérationnel les risques inhérents à la réduction des effectifs, tels que la perte ou le vol de biens. Elle a pris des mesures pour assurer l'enregistrement de ses biens et la mise en place des mécanismes de contrôle à l'entrée et à la sortie de ses locaux. Ces mesures ont été examinées aux réunions hebdomadaires du comité directeur et confirmées avec les chefs des bureaux locaux et les responsables de la sécurité des zones.

Une analyse de référence complète de la gestion des déchets et de l'énergie a été effectuée dans l'ensemble des sites de la Mission. La MONUSCO a continué de développer le compostage et le recyclage des déchets. Le projet de recyclage des déchets qui a été mis à l'essai à Goma dans le cadre de l'exécution de la stratégie de gestion de l'environnement a été étendu à Kinshasa. Actuellement, plus de 80 % des déchets solides produits à Goma et Kinshasa sont recyclés. La Mission a également installé une centrale solaire de 650 kWh à Goma et raccordé cinq sites de Goma au réseau hydroélectrique.

Au cours de l'exercice 2018/19, la Mission a approuvé 62 projets à effet rapide, dont 48 (77 %) avaient été intégralement exécutés à la fin de l'exercice. Deux projets ont été annulés du fait de la fermeture des bureaux locaux de Mbandaka et de Dungen. Les 12 autres n'ont pas été achevés au cours de la période en raison d'une approbation tardive.

Les activités relatives aux programmes sont décrites dans les produits énoncés dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats. Dans le système complet de planification et d'évaluation de la performance, la pertinence des activités relatives aux programmes est examinée périodiquement.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

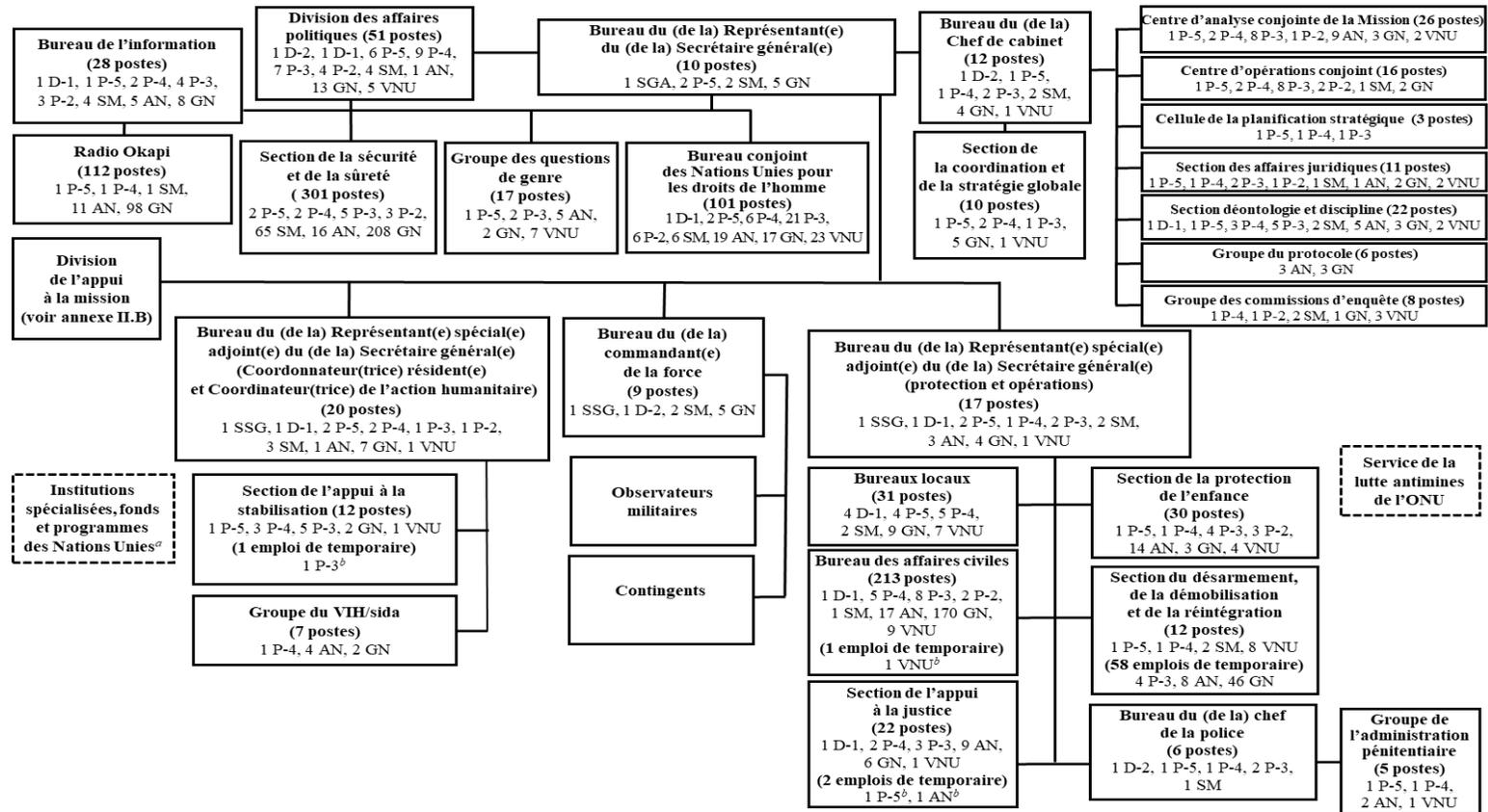
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

## Organigrammes

## A. Services organiques

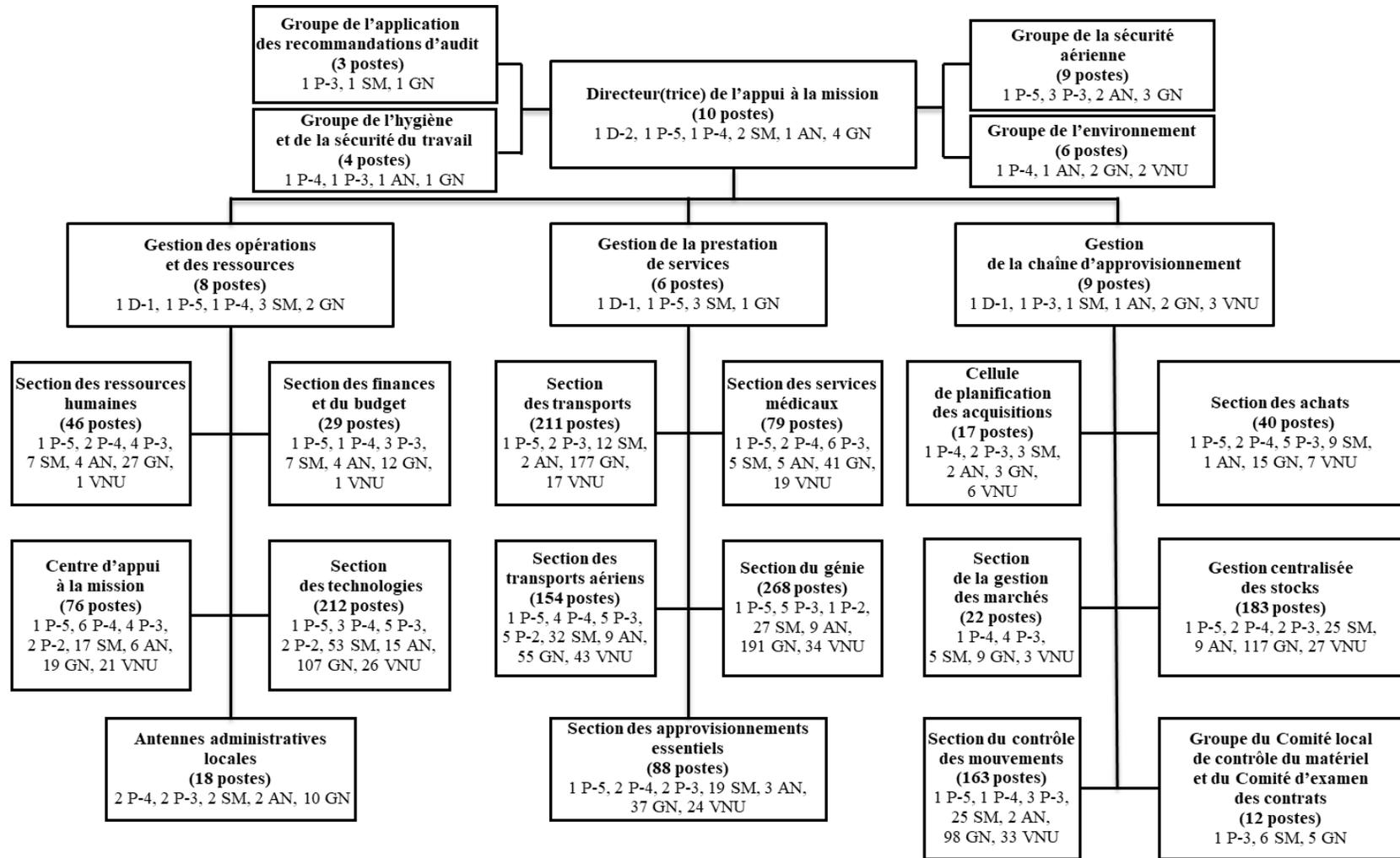


*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Comprend les entités suivantes : Banque mondiale ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat (OCHA) ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Fonds monétaire international (FMI) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS). ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

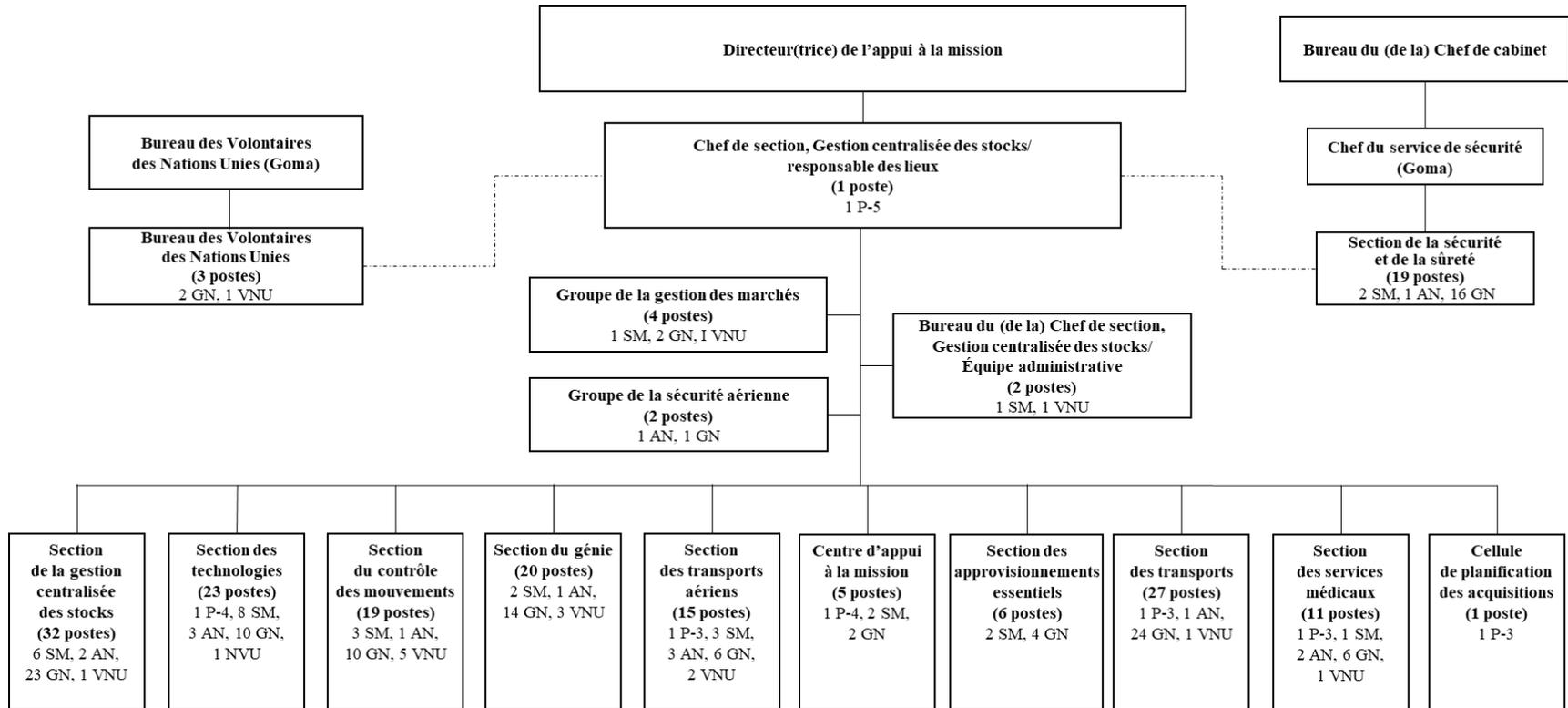
<sup>b</sup> Création.

## B. Appui



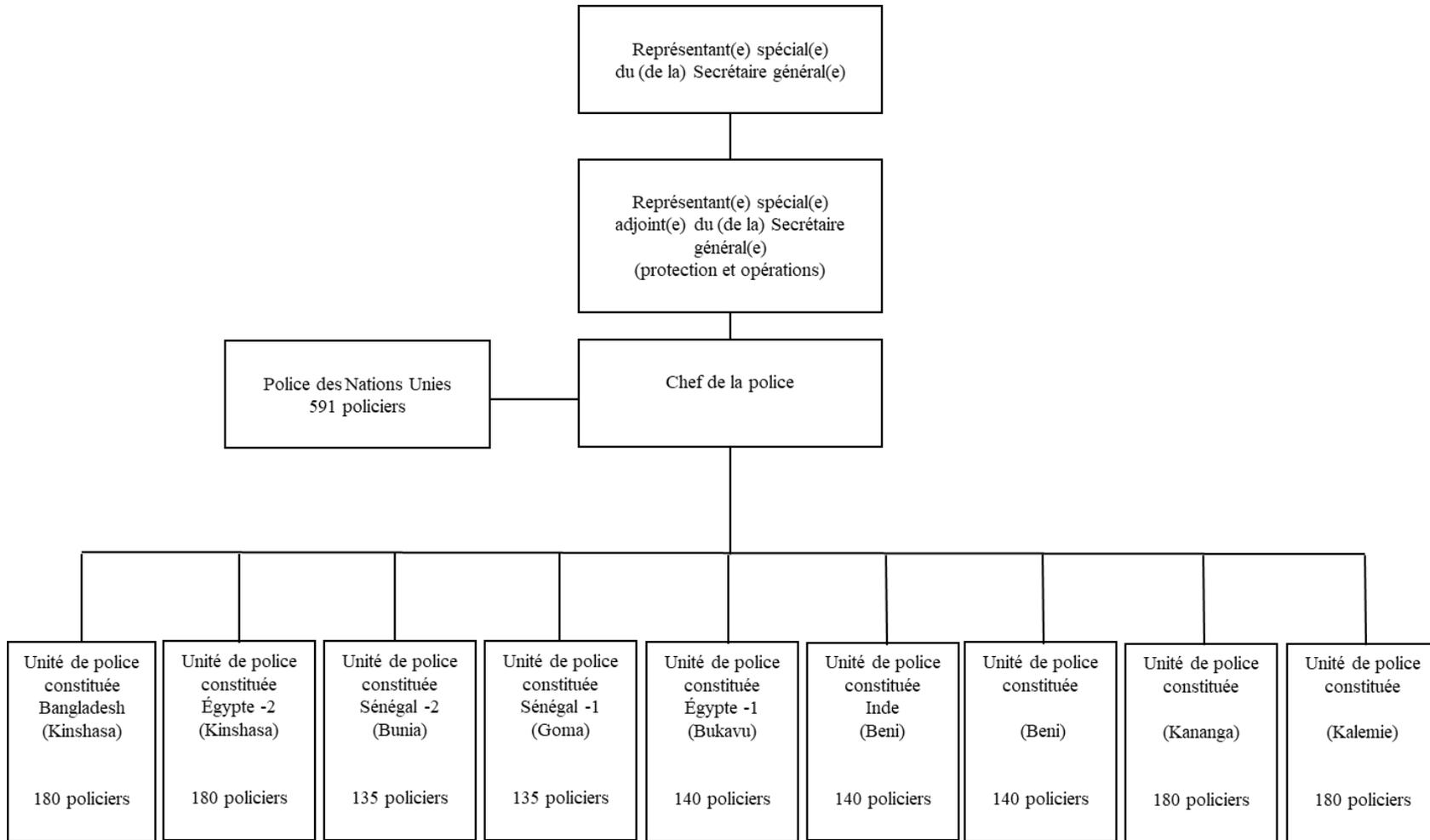
*Abréviations :* AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

## C. Base d'appui d'Entebbe

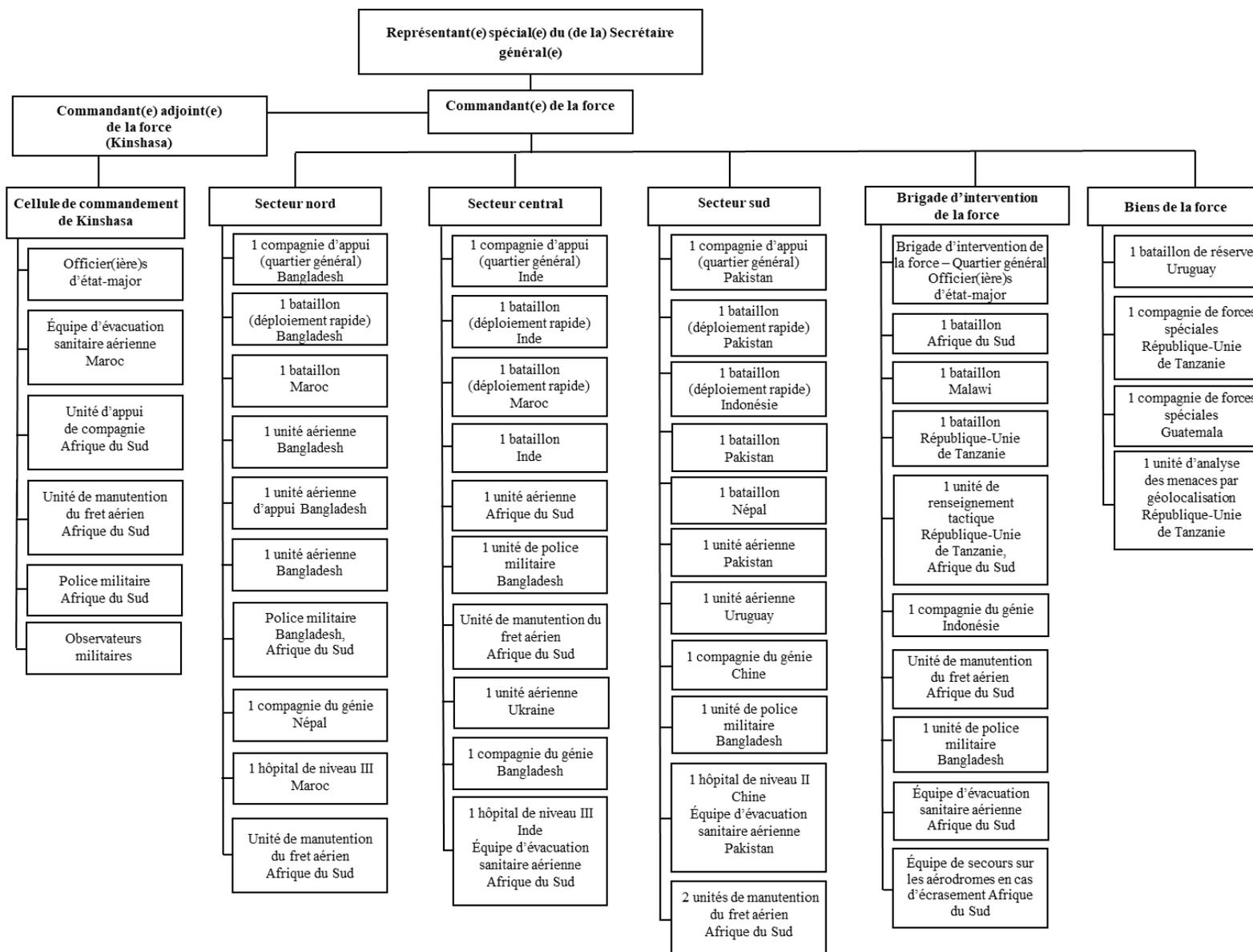


*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

### D. Police des Nations Unies



## E. Contingents et observateurs militaires



## Annexe III

## Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
1. Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie	1.1 La violence et les conflits armés s'amenuisent, tandis que la sécurité des personnes, en particulier des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes, et des biens s'améliore.	1.1.1 L'autorité de l'État est rétablie dans toute la République démocratique du Congo par l'intermédiaire d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces suscitant la confiance.	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM et FNUAP
	Coût total de la réalisation 1.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 155,8 millions de dollars/an	1.1.2 Les forces de sécurité de l'État assurent la sécurité et la protection de toute la population, ainsi que des biens privés et publics, d'une manière efficace et centrée sur les droits humains.	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, ONUSIDA, UNICEF et Service de la lutte antimines de l'ONU
		1.1.3 Les dialogues politiques aux niveaux national, régional et local et les négociations intra et intercommunautaires sont encouragés pour mettre fin à la violence et promouvoir une culture de la paix.	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, UNESCO, ONUSIDA, HCR et ONU-Femmes
		1.1.4 Les communautés et les institutions élaborent ensemble des stratégies multisectorielles, participatives et inclusives et de nouveaux mécanismes de règlements des conflits afin de favoriser la réconciliation et la cohésion nationale.	BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, ONU-Habitat, UNESCO, ONUSIDA et OIT
	1.2 D'ici à 2024, la population congolaise, en particulier les personnes plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées), jouira davantage de ses droits et bénéficiera d'un accès équitable à la justice, y compris pour mineurs, et d'un plus grand respect des droits humains, grâce au renforcement du système judiciaire et du système de sécurité et à la consolidation	1.2.1 Les mécanismes relatifs aux droits humains, en particulier aux droits des personnes vulnérables, sont renforcés et la population est informée de ses droits et est en mesure de les exercer.	ONU-Femmes, UNICEF, HCR et OIM
		1.2.2 L'état de droit est rétabli grâce à l'accès à une justice équitable pour l'ensemble de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables, permettant une lutte efficace contre la corruption et l'impunité.	BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, MONUSCO et UNICEF

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires, mécanisme
	<p>des moyens de suivi dont disposent les organisations de la société civile en matière de droits humains, ainsi que par l'application du principe de responsabilité par toutes les institutions.</p> <p>Coût total de la réalisation 1.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 106,3 millions de dollars/an</p>	<p>1.2.3 La capacité de l'État à remplir ses obligations en matière de respect et de protection des droits humains et de prévention des violations des droits humains est renforcée grâce à l'établissement effectif de mécanismes et d'outils d'application du principe de responsabilité et de protection.</p>	<p>BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, OIT, FENU, MONUSCO et UNICEF</p>
	<p>1.3 D'ici à 2024, les institutions publiques, les médias et la société civile, aux niveaux central et décentralisé, exerceront effectivement leurs fonctions relatives à la gouvernance démocratique pacifique, efficace et inclusive, avec des effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit.</p> <p>Coût total de la réalisation 1.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 20,8 millions de dollars/an</p>	<p>1.3.1. La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, ont accès à des informations et participent à des organes de décision aux niveaux national, provincial et local.</p> <p>1.3.2 Des élections libres, transparentes et démocratiques se tiennent à tous les niveaux et dans un environnement sûr, conformément au dispositif réglementaire et aux normes internationales.</p> <p>1.3.3 Les mécanismes institutionnels d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les questions de genre permettent d'améliorer et d'appuyer la participation des femmes et des jeunes aux organes publics de décision.</p> <p>1.3.4 Les organisations de la société civile, notamment les organisations locales, jouent un rôle central dans l'amélioration de l'efficacité des institutions et des communautés dans la satisfaction des besoins de la population et l'application du principe de responsabilité.</p>	<p>ONU-Femmes, PNUD, UNESCO, HCR, OIT et FENU</p> <p>PNUD et ONU-Femmes</p> <p>UNICEF, PNUD, ONU-Femmes et FENU</p> <p>PNUD, ONU-Femmes, BCNUDH, UNESCO, FENU et MONUSCO</p>
<p>2. Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et</p>	<p>2.1 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une croissance économique inclusive créant des emplois décents, portée par la transformation de l'agriculture, la</p>	<p>2.1.1 Les capacités des institutions publiques et privées travaillant dans les secteurs porteurs de croissance sont renforcées pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques</p>	<p>PNUD, FENU, ONU-Habitat, OIT, FNUAP, OMS, UNICEF, ONUDI, ONU-Femmes, FAO et FIDA</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
gestion durable des ressources naturelles	diversification de l'économie, l'ouverture à l'innovation et la promotion de la capacité d'insertion professionnelle et de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes.	sectorielles efficaces (concernant le secteur agricole, les petites et moyennes entreprises, les services financiers inclusifs, la question du genre dans l'agriculture et l'emploi), selon une trajectoire de croissance économique inclusive et durable.	
	Coût total de la réalisation 2.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 661,7 millions de dollars/an	2.1.2 L'agrobusiness et la construction d'infrastructures de qualité permettent d'établir des chaînes de valeur agricoles fructueuses dans le cadre d'une transformation structurelle dynamique de l'économie.	FAO, PNUD, ONU-Femmes, OIT et FIDA
		2.1.3 La coordination et l'efficacité des politiques sectorielles et économiques sont renforcées afin d'améliorer la gestion de l'espace et de promouvoir les pôles de croissance.	PNUD, MONUSCO, FNUAP et FENU
	2.2 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique plus avantageux, grâce au contrôle démographique et à l'autonomisation des jeunes et des femmes.	2.2.1 Les capacités institutionnelles d'élaboration de politiques sociales et économiques sont renforcées pour offrir à la population un accès facilité à un système efficace de protection et de couverture sociale.	MONUSCO, FNUAP, PNUD et UNICEF
	Coût total de la réalisation 2.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 157,0 millions de dollars/an	2.2.2 Les capacités des institutions nationales et provinciales (ministères sectoriels, réseaux et associations de jeunes) sont renforcées pour permettre de tirer parti du dividende démographique.	PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes et OIT
	2.3 D'ici à 2024, la population bénéficiera d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) par l'État, les entités décentralisées, les communautés et le secteur privé, dans le contexte des changements climatiques et	2.3.1 Le zonage des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) et le Système national de surveillance des forêts sont mis en place pour permettre une gestion durable des forêts.	PNUD, FNUAP, ONU-Habitat, ONU-Femmes et FAO
		2.3.2 Des mécanismes transparents et efficaces de gestion des ressources naturelles sont mis au point pour améliorer	FAO, PNUD et ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
	de la préservation de la diversité biologique. Coût total de la réalisation 2.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 135,8 millions de dollars/an	le dispositif d'application du principe de responsabilité pour tous les acteurs travaillant dans la gestion des ressources naturelles. 2.3.3 La gestion durable des forêts et la bonne gouvernance du secteur forestier par les entités locales décentralisées sont encouragées pour que les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales et des peuples autochtones puissent être améliorées. 2.3.4 La résilience et les capacités d'adaptation face aux changements climatiques et aux catastrophes sont renforcées au niveau des institutions et des communautés.	FAO, PNUD et ONU-Habitat  PNUD, FNUAP et UNICEF
3. Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire.	3.1 Les populations, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, notamment aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida. Coût total de la réalisation 3.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 1 059,1 millions de dollars/an	3.1.1 D'ici la fin de 2024, les populations, en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescentes et adolescents et les mères, bénéficieront d'un accès équitable, de qualité et durable à la santé, à la nutrition et à l'eau, ainsi qu'aux services d'hygiène et d'assainissement. 3.1.2 D'ici à 2024, tous les enfants, les adolescentes et adolescents et les jeunes acquerront des compétences scolaires et professionnelles grâce à un accès inclusif à une éducation et une formation de qualité. 3.1.3 D'ici à 2024, les populations, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescentes et adolescents et les populations clefs, auront accès à des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH et bénéficieront d'une protection	UNICEF, PAM, FNUAP, OMS, HCR et FENU  UNICEF, UNESCO, OCHA et FNUAP  ONUSIDA, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, OMS, UNESCO, PNUD et OIT

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		contre la violence fondée sur le genre.	
	3.2 Les populations et les communautés touchées par des situations d'urgence reçoivent une assistance efficace et opportune grâce à une plus grande efficacité des services publics en matière d'anticipation des catastrophes humanitaires, d'intervention et de coordination des secours, ce qui contribue à renforcer leur résilience.	3.2.1 Les capacités des acteurs nationaux (administration centrale, provinces, organisations non gouvernementales, communautés, etc.) qui contribuent à l'aide humanitaire sont renforcées pour améliorer la préparation, la coordination et la réponse aux urgences.	UNICEF, HCR, OCHA, PAM, FAO, OIM et FNUAP
	Coût total de la réalisation 3.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 2 634,2 millions de dollars/an	3.2.2 Les capacités de résilience des populations, des communautés et des institutions locales sont renforcées.	OCHA, PAM, PNUD, OIT, UNICEF, ONU-Femmes, FAO et HCR

*Abréviations* : BCNUDH : Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies ; FIDA : Fonds international de développement agricole ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OIT : Organisation internationale du Travail ; OMS : Organisation mondiale de la Santé. ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; PAM : Programme alimentaire mondial ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

